

PROJET DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES

Institut de Formation en Soins Infirmiers site Étampes



Institut de Formation en Soins Infirmiers Barthélemy Durand Sur Orge site Sainte Geneviève des Bois



Institut de Formation d'Aides-Soignants



2023 - 2024



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES INSTITUTS.....	7
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTITUTS	7
II. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES.....	8
ORGANIGRAMME DES INSTIUTS site ETAMPES.....	8
ORGANIGRAMME DE L'INSTIUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS site Sainte Geneviève des Bois	8
L'ÉQUIPE DE DIRECTION.....	9
Le directeur	9
Un.e adjoint.e au directeur –coordinateur.trice pédagogique.....	9
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	10
Des formateurs permanents	10
Une coordinatrice des stages	11
Des intervenants ponctuels.....	11
Des documentalistes	12
Des référents identifiés.....	12
L'EQUIPE ADMINISTRATVE	12
Des adjoints administratifs	12
LES AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS	12
III. LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS	12
LA COLLABORATION AVEC L'ETABLISSEMENT SUPPORT.....	12
UN PARTENARIAT AVEC LE CESU 77.....	13
LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT AUPRÈS DU PUBLIC.....	13
IV. LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME	14
A. DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER.....	14
Par la voie Parcoursup pour les candidats bacheliers ou équivalents	14
Par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC)	14
Parcours Spécifique Aide-Soignant expérimenté	14
Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)	16
B. DIPLÔME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT	17
V. LA CONCEPTION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE.....	18

2



DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS	18
La formation théorique	18
La formation clinique :	21
La politique de stage	22
DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS	25
La formation théorique	25
La formation en milieu professionnel.....	26
La politique de stage	29
VI. L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE	30
DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS	31
DES ÉLÈVES AIDE SOIGNANTS.....	31
VII. LA PLACE DE LA FORMATION NUMÉRIQUE, DE LA SIMULATION EN SANTÉ ET DES PRATIQUES INNOVANTES.....	32
LA PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE.....	32
Formation socle au numérique en santé.....	32
Plateformes dédiées	33
Outils de communication à distance	33
Mise à disposition des apprenants de matériel informatique adapté.....	34
Un tableau interactif.....	34
Des murs d'écriture et du mobilier pédagogique	34
LA SIMULATION EN SANTÉ : « JAMAIS LA PREMIERE FOIS POUR LE PATIENT »	35
La simulation humaine	36
La simulation hybride	36
La simulation synthétique	37
La simulation électronique.....	38
VIII. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE SOINS	39
IX. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE.....	42
la formation en soins infirmiers	42
L'admission via Parcoursup.....	45
LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE.....	46
X. LES PROJETS PÉDAGOGIQUES	47
A - LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION.....	47

Le socioconstructivisme	47
Favoriser la posture réflexive	48
B - LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES MÉTIERS PRÉPARÉS.....	49
Les valeurs	49
Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier	51
C - LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	52
Les objectifs d'apprentissage	52
D – LES PROJETS SPÉCIFIQUES.....	54
La formation en soins infirmiers site Étampes.....	54
Les Échanges internationaux avec l'Association des Étudiants Infirmiers d'Étampes (AEIE).....	54
Le Laboratoire des soins relationnels.....	55
Le Développement personnel par le théâtre.....	55
La formation aide-soignante.....	56
La pédagogie d'apprentissage par le jeu.....	56
L'enseignement des soins palliatifs et de la fin de vie	56
LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	56
Projet Humanitude®, institut en soins infirmiers pilote.....	56
L'escape Game.....	57
L'évaluation des UE 4.4 « thérapeutique et contribution au diagnostic médical » en contrôle continu	57
L'IFPM.....	58
Le service sanitaire	58
Audits dans les services de soin	59
Projet de développement personnel.....	60
L'enseignement des soins palliatifs et de la fin de vie	60
Mutualisation de la mise en œuvre du parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés	61
Participation à la journée d'Octobre Rose	61
E - LA STRATÉGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'APPRENANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNÉ.....	62
F - LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATIONS DE HANDICAP	63
G - L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATÉGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS.....	67
DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS	67

DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS	71
XI. LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES.....	74
SOINS DE COURTE DURÉE.....	74
Site Étampes.....	74
Site Sainte Geneviève des Bois	75
SOINS EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE.....	75
Site Étampes.....	75
Site Sainte Geneviève des Bois	79
SOINS DE LONGUE DURÉE ET SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION	83
Site Étampes.....	83
Site Sainte Geneviève des Bois	84
SOINS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR DES LIEUX DE VIE	85
Site Étampes.....	85
Site Sainte Geneviève des Bois	86
LES MODALITÉS D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES APPRENANTS.....	87
XII. LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE DES APPRENANTS.....	88
Les Logements.....	88
La Restauration.....	88
Les Centres de documentation et d'Information.....	89
La Vie étudiante.....	89
XIII. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET.....	89
XIV. annexes.....	90
Calendrier des Commissions d'Attribution des Crédits – Formation en Soins Infirmiers	90
Tableaux des évaluations.....	91

Le projet d'école des instituts de formations Paramédicales (IFPM) de l'EPS Barthélemy Durand :

- ✓ Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) site Étampes
- ✓ Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) site Sainte Geneviève des Bois,
- ✓ Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

dont les projets pédagogiques, en conformité à l'article 5 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, prend en compte Art. 5 :

- 1° Les différentes voies d'accès aux diplômes visés par le présent arrêté ;
- 2° La conception de la formation théorique et clinique ;
- 3° L'organisation de l'alternance ;
- 4° La place de la formation numérique, de la simulation en santé et des pratiques innovantes ;
- 5° Le contexte de l'offre de soins ;
- 6° Le contexte de l'offre de formation territoriale.

« L'IFPM de l'EPS Barthélemy Durand ont à cœur de permettre à l'ensemble de leurs apprenants de bénéficier de la même qualité de formation quel que soit le diplôme préparé. La mutualisation des formateurs et l'interdisciplinarité sont les leitmotivs des projets ».

Le terme apprenant est utilisé pour tout sujet engagé dans une situation d'apprentissage, que celle-ci vise l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire ou encore d'un savoir-être et ce, quel que soit l'âge de celui qui apprend en étant acteur de son apprentissage. Ce pourquoi ce terme sera utilisé communément pour désigner les bénéficiaires des formations dispensées au sein des instituts.

Lorsque le domaine sera spécifique à chacune des formations le terme étudiant.e s'appliquera à la formation en soins infirmiers et le terme élève s'appliquera à la formation aide-soignante.

Les instituts référencés DATADOCK auprès des financeurs ont obtenu la certification QUALIOPi au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION.

II. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

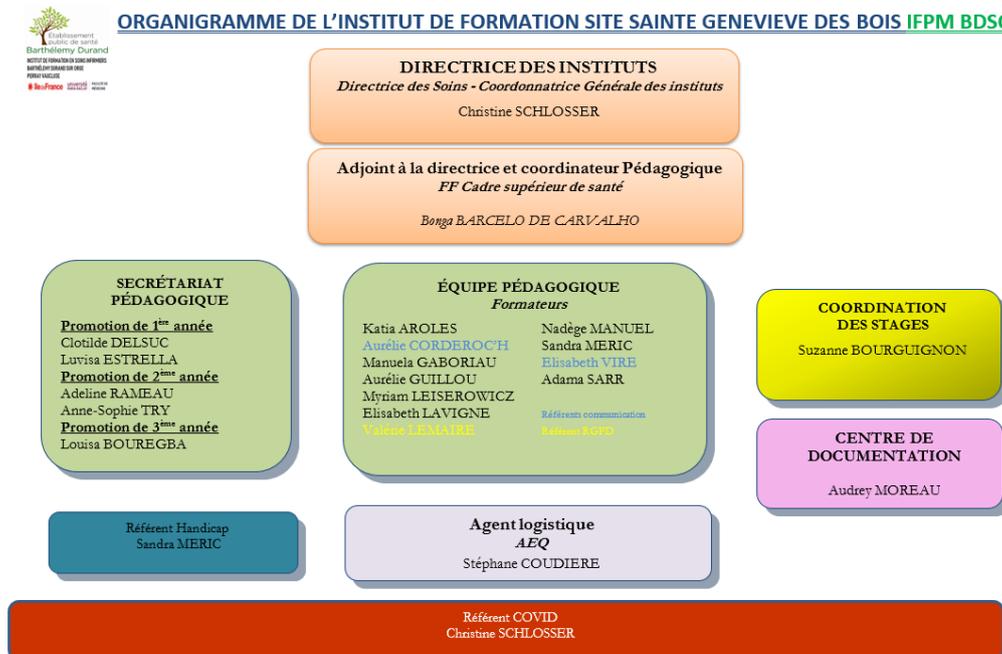
ORGANIGRAMME DES INSTITUTE SITE ETAMPES

ORGANIGRAMME DES INSTITUTE DE FORMATIONS PARAMÉDICALES – IFPM BDE



ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS IFPM BDSO



Les instituts sont composés

- ✓ D'une équipe de direction
- ✓ D'une équipe pédagogique
- ✓ D'une équipe administrative
- ✓ D'un agent des services hospitaliers

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le directeur

L'IFPM est dirigé par un directeur des soins, coordonnateur général des instituts de formation, qui est responsable de :

- ✓ La conception du projet pédagogique,
- ✓ L'organisation de la formation initiale et continue dispensée à l'institut,
- ✓ L'organisation de l'enseignement théorique et pratique,
- ✓ L'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs,
- ✓ Du contrôle des études,
- ✓ L'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique.
- ✓ La recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique
- ✓ La gestion des ressources humaines de l'institut de formation

Sous l'autorité de la direction générale de l'EPS Barthélemy Durand, il participe à la gestion administrative et financière

Un.e adjoint.e au directeur –coordinateur.trice pédagogique

Le cadre supérieur de santé responsable de la coordination pédagogique est chargé d'assister le directeur de l'institut dans le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et du projet pédagogique des formations initiales de l'IFPM dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ses missions sont de

- ✓ Assurer la coordination pédagogique des formations en soins infirmiers et d'aide soignants et en assurer les évolutions
- ✓ Collaborer et suppléer lors des absences de la directrice des instituts
- ✓ Initier et conduire des études et travaux de recherche visant l'innovation pédagogique et la qualité de la formation.

Ses activités principales sont

Dans le domaine l'ingénierie pédagogique

- ✓ Pilotage et animation de l'équipe pédagogique de l'institut de formation, au regard des orientations stratégiques de l'institut
- ✓ Élaboration, déclinaison et évaluation du projet pédagogique
- ✓ Participation à la préparation de la planification annuelle pour l'ensemble des promotions en formation initiale et des actions dans le cadre de la formation continue
- ✓ Suivi de la planification des enseignements par semestre en lien avec les formateurs référents de semestre et des unités d'enseignement
- ✓ Organisation et mise en œuvre de la politique de stage des filières de formation
- ✓ Organisation et planification des évaluations des enseignements, en conformité avec la réglementation en vigueur, et dans le respect des procédures en place.

- ✓ Accompagnement des formateurs référents du suivi pédagogique pour les apprenants en difficulté
- ✓ Participation à la gestion des concours et modalités d'admission en formation
- ✓ Participation à l'organisation et la gestion des dossiers en vue de l'organisation des jurys d'obtention des diplômes
- ✓ Participation à la préparation des différentes instances de la gouvernance des instituts
- ✓ Participation à la réalisation du bilan d'activité
- ✓ Contribution à la promotion de la recherche pédagogique en soins infirmiers

Dans le domaine du management

- ✓ Animation et coordination de l'équipe pédagogique dans la conduite des projets institutionnels
- ✓ Participation à l'animation et coordination de l'équipe administrative et du centre de documentation (CDI et informatique)
- ✓ Supervision de la production et transmission des documents administratifs et pédagogiques
- ✓ Participation à l'intégration des nouveaux formateurs dans son domaine de responsabilité
- ✓ Organisation de l'accueil, l'encadrement et évaluation des stagiaires cadres de santé
- ✓ Participation à la veille professionnelle
- ✓ S'inscrire dans une politique d'amélioration continue de la qualité

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Des formateurs permanents

Les formateurs sont issus de la filière infirmière, titulaires du diplôme de cadre de santé ou non, et/ou de différents titres universitaires, ils ont fait le choix de venir travailler à l'institut de formation après plusieurs années d'exercice en service de soins. Ils capitalisent des expériences professionnelles diversifiées qui favorisent la dynamique pédagogique.

Les missions des formateurs sont

- ✓ Concevoir en équipe pédagogique, mettre en œuvre et évaluer la formation d'un groupe d'apprenants.
- ✓ Guider et accompagner les parcours individuels et collectifs de professionnalisation des apprenants
- ✓ Mettre en œuvre avec d'autres professionnels les dispositifs de sélection et d'examen et en assurer le suivi.
- ✓ Initier et conduire des études et travaux de recherche visant l'innovation pédagogique et la qualité de la formation

Les activités principales sont :

- ✓ Formalisation, mise en œuvre et évaluation des projets pédagogiques des instituts de formation et du règlement intérieur
- ✓ Organisation et planification des séquences d'enseignements théoriques et cliniques
- ✓ Enseignement, animation de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux personnels guidés
- ✓ Utilisation des outils numériques
- ✓ Encadrement des apprenants en milieu professionnel

- ✓ Réalisation des entretiens de suivi pédagogique personnalisés
- ✓ Formalisation des évaluations permettant le contrôle des connaissances et des compétences acquises
- ✓ Collaboration avec la coordinatrice des stages sur les parcours apprenants
- ✓ Direction de mémoires
- ✓ Recherche dans les domaines des soins, des activités paramédicales, de la pédagogie
- ✓ Participation aux épreuves de sélection écrites et orales
- ✓ Développement d'un réseau de partenaires dans le domaine de la formation
- ✓ Participation à la veille professionnelle
- ✓ Inscription dans une politique d'amélioration continue de la qualité, certification qualiopi

Une coordinatrice des stages

Dont la mission est d'assurer la coordination des stages des formations de l'IFPM, dans le respect du cadre réglementaire.

Ses activités principales sont

- ✓ Participation à l'élaboration de l'alternance
- ✓ Recensement, suivi et relance des places de stage auprès des responsables des terrains
- ✓ Affectation des apprenants et garant d'un parcours professionnalisant en collaboration avec le formateur référent chargé du suivi pédagogique
- ✓ Formalisation des objectifs de stage en collaboration avec le formateur référent d'année ou de promotion
- ✓ Développement de partenariats avec les coordinateurs pédagogiques des autres instituts dans l'objectif de mutualisation et d'échange de places de stage
- ✓ Participation à l'élaboration des livrets d'accueil
- ✓ Prospection de nouveaux terrains
- ✓ Guidance des apprenants dans les recherches de stage
- ✓ Gestion des demandes individuelles des apprenants des autres instituts
- ✓ Vérification de la conformité des schémas vaccinaux avant la mise en stage
- ✓ Inscription dans une politique d'amélioration continue de la qualité, certification qualiopi

Des intervenants ponctuels

Ses missions sont de

- ✓ Assurer des prestations de formation auprès des apprenants
- ✓ Accompagner les apprenants dans un processus de professionnalisation

Conformément aux référentiels de formation et aux projets pédagogiques les activités principales sont

- ✓ Définition du contenu pédagogique et du déroulement de la formation
- ✓ Contribution au bon déroulement des actions de formation dans le respect des règles de sécurité des biens et des personnes
- ✓ S'inscrire dans un processus de veille pédagogique et technique dans son domaine d'intervention
- ✓ Évaluation des résultats

Des documentalistes

- ✓ Elles sont le vecteur de sélection de l'information associant fiabilité et validité. Elles accompagnent et forment les apprenants à l'emploi de nouveaux outils afin de faciliter leur autonomisation lors de futures recherches documentaires. Elles assurent en collaboration avec les formateurs la gestion du logiciel anti-plagiat. Elles travaillent en réseau avec les documentalistes d'autres instituts de formation.

Des référents identifiés

Référents communication, référents handicap, référents RGPD et un référent COVID.

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Des adjoints administratifs

- ✓ Ils assurent, en coordination avec les différents membres de l'équipe toutes les opérations nécessaires au fonctionnement administratif, pédagogique, logistique et financier en interne et externe.

LES AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS

Ils assurent l'entretien des locaux ainsi que des missions transversales.

III. LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

LA COLLABORATION AVEC L'ETABLISSEMENT SUPPORT

Le projet de l'institut est construit en lien avec les orientations stratégiques du projet d'établissement et s'articule autour de 3 axes :

Favoriser les échanges pluri professionnels, source d'enrichissements

Mutualiser les connaissances et les compétences

Inscrire les apprenants dans un contexte coopératif reflétant leur futur exercice professionnel

La collaboration avec les professionnels de l'établissement permet l'élaboration de contenus de formation labellisés DPC, en lien avec le programme national de DPC concernant la simulation en santé.

Les formateurs participent à des formations proposées aux professionnels de l'établissement :

- La simulation en santé
- La collaboration avec l'EPS Barthélemy Durand se traduit également par des participations annuelles, des professionnels des instituts en synergie avec les apprenants, aux manifestations organisées par l'établissement telles que :
- Les journées et actions thématiques nationales : Octobre Rose, Téléthon, développement durable, opération pièces jaunes...
- Les journées thématiques sur l'établissement : addictologie, éducation thérapeutique, autisme, les journées éthiques...
- Les journées d'échanges équipe pédagogique/professionnels autour de l'encadrement des apprenants en stage.
- Les journées en lien avec l'attractivité de l'établissement : les journées des nouveaux arrivant, les journées portes ouvertes, le salon infirmier...

UN PARTENARIAT AVEC LE CESU 77

La formation FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 1 et 2, est assurée par des formateurs de l'institut et les professionnels du CESU auprès des apprenants.

Le CESU 77 procède à la réactualisation de la formation des formateurs permanents

LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT AUPRÈS DU PUBLIC

Les instituts s'engagent dans la promotion de leurs activités afin de faire connaître à tous les publics, futurs apprenants, les formations qu'ils dispensent à travers notamment :

- ✓ Des participations aux forums des métiers
 - ✓ Une information aux collèges et lycées
 - ✓ Une organisation de journées portes ouvertes
 - ✓ La création d'une visite virtuelle permet de visualiser l'offre de formation, visiter les locaux et connaître les engagements et financements possibles, proposés par l'établissement de rattachement : l'EPS Barthélemy Durand.
- Elle est disponible sur le site internet toute l'année.



VISITEZ NOTRE IFSI/IFAS EN VISITE VIRTUELLE 360°

<https://www.vip-studio360.fr/galerie360/visites/vv-ifs-etampes/vv-ifs-etampes-c.html>

IV. LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

A. DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

La formation conduisant au Diplôme d'État Infirmier est accessible aux candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année de rentrée en formation, titulaires du baccalauréat ou équivalence et les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

Par la voie Parcoursup pour les candidats bacheliers ou équivalents

Tout lycéen ou étudiant.e qui souhaite se réorienter doit se préinscrire sur la plate-forme nationale Parcoursup et respecter le calendrier qui décline les différentes étapes et échéances à respecter. La sélection Parcoursup répond aux attendus et critères nationaux définis dans l'arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

Par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, ils doivent justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection. Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou toutes autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire).

Les épreuves

Une épreuve écrite comprenant une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples

Une épreuve orale qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat, ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Parcours Spécifique Aide-Soignant expérimenté

L'arrêté du 3 juillet 2023 a modifié l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier (DEI) afin de proposer un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour des aides-soignants à conditions définies et précisées ci-après.

Les objectifs de ce parcours sont de mettre en place une formation accélérée destinée à des aides-soignants expérimentés et de leur permettre de bénéficier d'une dispense totale et automatique de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers

Conditions à remplir par les aides-soignants souhaitant s'engager dans le parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

- ✓ Exercer des fonctions d'aide-soignant (AS) à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années, dans des conditions d'exercice variées ;
- ✓ Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité.
L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers ;
- ✓ S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- ✓ L'aide-soignant doit en effet être bien informé des exigences de ce parcours permettant l'accès direct en 2^{ème} année, notamment le fait que cette formation accélérée exige un travail personnel important ;
- ✓ Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif ;
- ✓ Être spécifiquement retenu par leur employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).

L'employeur et l'institut doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le livret de positionnement

Organisation du parcours spécifique préalable à l'entrée en 2^{ème} année d'études en soins infirmiers

Préalablement à la session de parcours spécifique, l'AS aura réussi la sélection permettant son inscription en tant que stagiaire de la formation professionnelle continue.

Institut en soins infirmiers rentrée de septembre : Le parcours spécifique de 3 mois se déroule au deuxième semestre de l'année universitaire N et permet une entrée en 2^{ème} année en septembre de l'année universitaire N+1.

À l'issue des trois mois de parcours spécifique, une attestation de validation des trois mois de formation (ou de participation en cas de non-validation) sera délivrée aux aides-soignants concernés.

En cas d'insuffisance de connaissances et de compétences constatée sur le livret de positionnement et/ou la feuille de stage, il sera délivré une attestation de participation au parcours.

L'intéressé pourra alors, s'il le souhaite, intégrer la première année d'IFSI. Cette attestation de participation ne permettra aucune dispense d'enseignement dans la formation en soins infirmiers par la suite et aucune possibilité de réaliser des actes de soins relevant du rôle sur prescription de l'infirmier diplômé d'État (IDE) pour l'aide-soignant concerné dans son exercice professionnel.

Cette formation parcours spécifique est obligatoire.

Pour être considéré régulièrement inscrit, l'aide-soignant stagiaire de la formation professionnelle continue devra s'être acquitté des droits d'inscription pour chaque année universitaire concernée conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

Elle est de 3 mois, soit 12 semaines ou 420 heures, réalisée en présentiel et à distance avec présence obligatoire. La proportion d'enseignements en distanciel ne peut dépasser 10 % de la durée totale de la formation. La formation sera réalisée en groupes de 10 à 15 personnes pour au moins 70 % du temps de formation.

Les absences exceptionnelles sur justificatif sont possibles et laissées à l'appréciation du directeur de l'institut et sont transmises à l'employeur. Une récupération en stage sera organisée si les absences interviennent au cours de la séquence 5.

En cas d'acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge, il est possible de réunir la section compétente de l'institut conformément aux articles 12 à 20 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Si, à l'issue des 3 mois de formation, le parcours spécifique de l'aide-soignant n'est pas validé par le directeur de l'institut et le directeur de l'établissement employeur ou son représentant, l'aide-soignant conserve le bénéfice de l'entrée en IFSI et pourra réaliser la 1^{ère} année d'études infirmières sans aucune dispense liée au parcours spécifique.

Une fois le parcours spécifique validé, le cursus se poursuit conformément à la réglementation.

Objectifs

- ✓ Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2^{ème} année du parcours de formation en soins infirmiers ;
- ✓ Assimiler les enseignements incontournables de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers ;
- ✓ Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence ;
- ✓ Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Les étudiant.e.s en première année de Médecine ont la possibilité de choisir l'option mineure « Sciences infirmières »

À l'issue de la première année, les étudiant.e.s de PASS Médecine peuvent poursuivre dans la filière MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) de leur choix, à condition d'être sélectionnés. Comme le redoublement en PASS SANTE n'est plus autorisé, les étudiant.e.s qui ont validé leur première année mais qui ne sont pas reçus en filière MMOPK ont la possibilité de poursuivre leurs cursus en deuxième année de Licence correspondant à leur mineure, en intégrant un institut de formation en soins infirmiers en 2^{ème} année et d'éventuellement retenter, à l'issue de la deuxième année de Licence, d'intégrer une des filières MMOPK ou bien de poursuivre en institut de formation en soins infirmiers.

L'université Paris Saclay avec les instituts du groupement mettent en place la mineure en sciences infirmières pour la rentrée 2024. La mineur en sciences infirmières sera composée de 100h d'enseignements et un stage en milieu professionnel en lien avec les apprentissages spécifiques des étudiant.e.s infirmier.e.s de 1^{ère} année.

B. DIPLÔME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou d'un titre professionnel suivants (cursus partiel titrés) : DEA, DEAP, DEAES, TPAVF, TPASMS, DARM, et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT... La demande doit être déposée en même temps que le dossier d'inscription, ces candidats peuvent bénéficier de mesures d'équivalences ou d'allègement partiel ou complet de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon des modalités définies par l'Arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021, 10 juin 2021 et du 09 juin 2023.

Il existe plusieurs voies possibles pour l'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant :

- ✓ Sélection sur dossier et entretien
- ✓ Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :
 - « Justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicaux sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ».
 - « Ou justifiant à la fois du suivi de formation continue de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois d'équivalent temps plein effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicaux sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ».
- ✓ Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) : conditions fixées par arrêté. Cependant l'IFAS n'a pas déposé de dossier d'autorisation pour cette voie d'accès.

V. LA CONCEPTION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE

DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

La formation théorique

La formation relative au diplôme d'état d'infirmier oriente l'équipe pédagogique dans une approche par compétences, qui tend vers une approche situationnelle et l'accompagnement des apprenants vers une posture professionnelle réflexive.

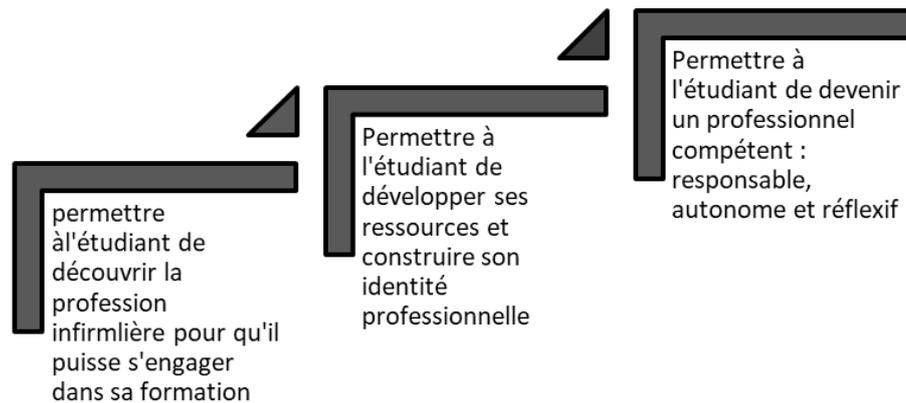
La conception pédagogique permet de privilégier une ingénierie de formation qui prend en compte les besoins de chaque étudiant.e, lui permettant de bénéficier d'un suivi personnalisé pendant la durée de la formation.

Nos valeurs pédagogiques forment un ensemble logique s'imbriquant dans notre conception de la formation des étudiant.e. s en soins infirmiers.

La déclinaison du référentiel de formation va permettre à l'étudiant.e de professionnaliser son parcours pour :

- ✓ Acquérir les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la promotion de la santé et à la satisfaction des besoins de santé des personnes ou des groupes par des soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs de qualité dans le cadre d'une pluri professionnalité.
- ✓ Intégrer les valeurs professionnelles telles que respect, la bienveillance l'esprit d'équipe, pour devenir un professionnel responsable, engagé, respectueux des règles professionnelles, capable de prendre des décisions éclairées et d'agir en autonomie.
- ✓ Potentialiser sa créativité et sa faculté d'adaptation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice, l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé.
- ✓ Accéder à des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques.
- ✓ Construire un projet professionnel.
- ✓ S'engager dans un processus de formation permanente et de recherche au sein d'une profession en mutation.
- ✓ Reconnaître et gérer ses émotions avec distanciation.

Trois étapes de formation ont été définies, réparties sur le parcours d'apprentissage



Volontaire dans une approche d'apprentissage par compétence, l'équipe a souhaité s'engager dans une organisation pédagogique répartie en 3 groupes de compétences, dont chacun fait l'objet d'un projet d'enseignement.



1^{er} groupe de compétences : Groupe A

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à être capable de rentrer en relation avec une personne soignée et de l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne, en pluri professionnalité**
 - ✓ Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
 - ✓ Compétence 3 : Accompagner la personne soignée dans la réalisation de ses soins quotidiens

- ✓ Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

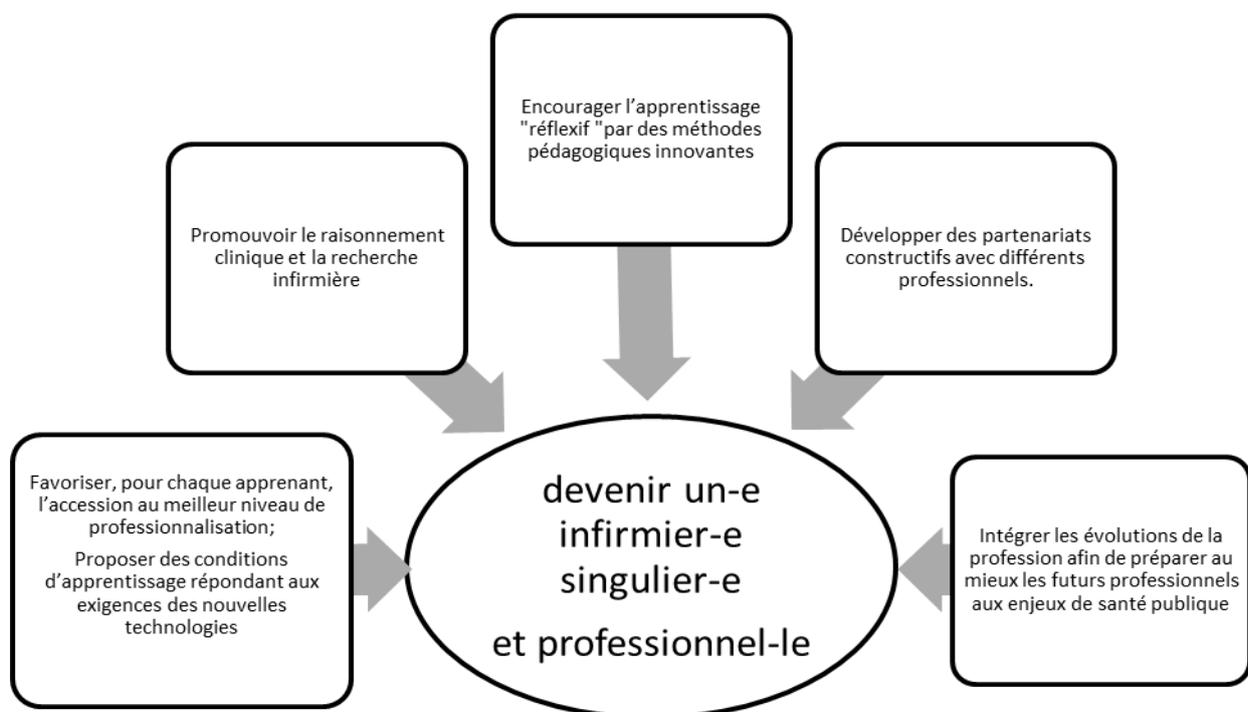
2^{ème} groupe de compétences : Groupe B

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à se positionner dans les relations de soins et de travail, et à s'engager dans une démarche de santé publique et de recherche**
 - ✓ Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
 - ✓ Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation
 - ✓ Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
 - ✓ Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles scientifiques

3^{ème} groupe de compétences : Groupe C

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à savoir agir avec pertinence dans la prise en soins de situations complexes en inter professionnalité et confirmer son projet professionnel.**
 - ✓ Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 - ✓ Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes
 - ✓ UE transversales : Méthodes de travail, anglais et optionnelle

Durant les 6 semestres de formation, nous prenons les engagements suivants



La formation clinique :

« L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation. »¹

Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2 100 heures pour les trois ans :

Sur la base de 35h / semaine :

- ✓ Pour la 1^{ère} année : 15 semaines, soit 5 semaines en S1 et 10 semaines en S2.
- ✓ Pour la 2^{ème} année : 20 semaines de stage, soit 10 semaines en S3 et 10 semaines en S4.
- ✓ Pour la 3^{ème} année : 25 semaines de stage, soit 10 semaines en S5 et 15 semaines en S6.

Quatre types de stages sont prévus, représentatifs des lieux où l'étudiant.e rencontre des spécificités dans la prise en soin :

- ✓ Soins de courte durée.
- ✓ Soins en santé mentale et en psychiatrie.
- ✓ Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation.
- ✓ Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Le parcours clinique des étudiant.e.s comprend au moins un stage dans chaque typologie de stage. La coordinatrice des stages organise, en partenariat avec le formateur référent de suivi pédagogique et en fonction du projet professionnel de l'étudiant.e, le parcours de celui-ci.

Les affectations en stage sont réalisées en prenant en compte des besoins des étudiant.e.s. Le formateur chargé du suivi pédagogique. Les étudiant.e.s ont la possibilité, de rechercher leurs lieux de stage, au regard de leurs objectifs d'apprentissage et de leur projet professionnel, en accord avec le formateur chargé du suivi pédagogique.

Concernant les demandes de stage sur l'EPS Barthélemy Durand, elles doivent être réalisées EXCLUSIVEMENT par la coordinatrice des stages. La demande, doit être argumentée, par une lettre de motivation et un Curriculum Vitae. Les affectations sont soumises à la disponibilité des places de stage, en accord avec le formateur chargé du suivi pédagogique.

Les stages sont à réaliser dans la région Ile de France. Si une demande est exprimée en dehors de cette région ; elle sera examinée au cas par cas, et soumise à l'appréciation du formateur chargé du suivi pédagogique. Elle sera conditionnée aux résultats obtenus lors des évaluations théoriques et à l'acquisition des compétences en stage, et validée par la coordinatrice des stages.

Dans la mesure où cette possibilité sera accordée, l'étudiant.e s'engage à être présent sur les journées de regroupements, convocations, évaluations...

Le parcours individuel de l'étudiant.e sera adapté en fonction de l'acquisition des compétences, en concertation avec le formateur chargé du suivi pédagogique.

¹PROFESSION INFIRMIER. Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession. Berger – Levrault 17/07/2023 p57

La politique de stage

Les étudiant.e.s devront réaliser entre 8 et 10 semaines de stage dans chacune des typologies : Soins de Courte Durée (SCD), Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux De Vie (SIC/LVIE), Soins en Psychiatrie et Santé Mentale (SP/SM), Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation (SLD/SSR), sur l'ensemble du parcours. Ces stages peuvent être réalisés sur 10 semaines consécutives ou fractionnés sur un même lieu.

Dans un objectif de professionnalisation, des limites à l'affectation en stage ont été définies en équipe :

- ✓ Pas d'affectation
 - Dans les établissements où les étudiant.e.s ont de la famille, font ou on fait des vacances, voire y ont été employés.
 - Dans les établissements employeurs pour les étudiant.e.s en promotion professionnelle.
 - Dans l'établissement où les étudiant.e.s ont signé un contrat de pré recrutement.
 - À l'étranger (hors AEIE et BDE).

Les modalités de remboursement des frais de transport

Au regard de l'application de l'Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Art 41-1 : Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- ✓ Le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe ;
- ✓ Le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage ;
- ✓ Le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d'un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;
- ✓ En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006;
- ✓ Lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage. Le remboursement est assuré sur justificatif.

« *Art. 41-2.* – Le remboursement des frais de déplacement sont effectués à terme échu pour le compte de l'institut par l'établissement de santé support de l'institut.

Le remboursement sera conditionné à la remise dès la fin du stage du formulaire : *feuille déclarative des stages des étudiants : indemnités de stage et frais de transport*, en fonction de l'année de formation et la production de justificatif du véhicule utilisé et l'assurance au regard, au nom de l'étudiant.e.

Le principe d'un non cumul entre, d'une part, la rémunération versée par l'employeur à un agent qui est en formation et, d'autre part, le versement d'indemnités de stage. En conséquence, les étudiants auxiliaires médicaux, dont les étudiants en soins infirmiers, qui pendant leur stage, continuent à percevoir une rémunération de la part de leur employeur, ne sont pas éligibles aux indemnités de stage ni à la gratification de stage. (...)

Ainsi, les étudiants en IFSI, en formation continue, ne bénéficient pas du versement de l'indemnité de stage, au sens de l'arrêté du 18 mai 2017. Note ANFH « indemnités de stage des étudiants en IFSI : exclusion des agents en formation continue » du 05 avril 2019

La subvention régionale couvre le remboursement des indemnités de stage et des frais de transport des effectifs éligibles et par exception celui des étudiant.s en autofinancement.

Les salariés en promotion professionnelle perçoivent une rémunération par leur employeur et ne peuvent pas cumuler indemnités de stage et rémunération. C'est aussi à l'employeur de financer le remboursement des frais de déplacement supplémentaires liés aux stages (non pris en charge dans le remboursement du Pass Navigo).

Les apprentis qui ont signé un contrat avec leur employeur et leur CFA de rattachement sont assimilés à des salariés et ne perçoivent pas d'indemnités de stage. Ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais déplacement par leur employeur ou le CFA de rattachement.

Transitions Pro Île-de-France prend en charge les frais de déplacement ou d'hébergement dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle si l'employeur ne maintient pas sa prise en charge de ces frais. Il revient au bénéficiaire de le préciser dans son dossier de demande de financement dans une rubrique dédiée à cet effet.

Pour ces publics (salariés, apprentis, étudiants en parcours Transition Pro), la Région ne prendra en conséquence pas en charge leurs indemnités de stage et les frais de déplacement associés.

Les objectifs de stage

L'étudiant.e formule des objectifs de stage au regard de son cursus de formation, ils sont validés par le formateur chargé du suivi pédagogique puis négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci.

Selon la directive européenne 2005/36/CE :

« L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. »²

« Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge

² Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOUE du 30/09/2005

des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situation. »³

Les responsables de l'encadrement

« Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. »⁴

Le maître de stage, le plus souvent un cadre de santé, représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

Le tuteur de stage représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des étudiant.e.s et évalue leur progression en collaboration avec les professionnels de proximité.

Les professionnels de proximité représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien et accompagne l'étudiant dans sa construction professionnelle.

Le formateur de l'institut en soins infirmiers référent du stage est en lien avec les partenaires de terrain, se déplace sur le lieu du stage à son initiative ou à la demande de l'étudiant.e ou du tuteur.

Évaluation des compétences en stage :

Les évaluations à mi stage et en fin de stage sont réalisées, en présence de l'étudiant.e, par le tuteur, en concertation avec les professionnels qui ont accompagné l'étudiant.e à l'occasion des situations prévalentes identifiées par le terrain de stage, et sur la base des indicateurs mentionnés dans le référentiel de compétences.

Lors de chaque stage, l'étudiant.e trace les évaluations d'acquisition de compétences et d'activités de soins dans son portfolio.

En retour de stage, le formateur référent du suivi pédagogique fait le bilan des acquisitions et guide l'étudiant.e sur la suite de son parcours.

Chaque période de stage fait l'objet d'une journée de regroupement à l'institut en vue d'une séance d'analyse de pratique professionnelle issue de situations rencontrées en stage.

Les sessions de départs et retours de stages

Les départs en stage sont des sessions collectives où les étudiant.e.s, d'un même groupe de suivi pédagogique, vont échanger et partager leurs expériences. Ces interactions permettront la construction de leurs objectifs de stage aux regards d'expériences vécues, partagées par leurs pairs en présence du formateur référent.

³ PROFESSION INFIRMIER. Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'État et à l'exercice de la profession. Berger – Levrault 17/07/2023 p57

⁴ Ibid. p58

Les retours de stage sont des temps de rencontre individuels de 20 à 30 minutes avec le formateur référent de suivi pédagogique prévus après les périodes de stages. Ils sont au nombre de six pendant le cursus de formation après les stages de chaque semestre.

L'étudiant.e est accompagné par le formateur dans un questionnaire rétroactif sur son action, afin de l'explicitier et de l'évaluer dans le but de l'améliorer.

L'étudiant.e pourra extérioriser son ressenti et réfléchir sur sa façon d'agir et d'apprendre dans différents champs en tant que :

- Professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire en prenant de la distance par rapport à la tâche réalisée ou les difficultés
- Personne en essayant de comprendre le pourquoi de ses choix, en identifiant les processus mentaux mis en œuvre
- Apprenant au regard des stratégies utilisées en situation d'apprentissage.

Tout entretien se déroule sur un mode interactif ; il peut avoir lieu sur des temps prescrits avec des objectifs particuliers ou à la demande de l'étudiant.e.

DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS

La formation théorique

Élaborée à partir du référentiel d'activités et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme (arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 09 juin 2023), la formation d'aide-soignant est une formation en alternance.

Elle est organisée conformément au référentiel de formation, qui décrit les savoir-faire et les connaissances associées à acquérir, à travers la validation des 5 blocs compétence dans lesquels sont répartis 10 modules et 11 compétences, ainsi que de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API), le Suivi Pédagogique Individuel (SPI) et des Travaux Personnels Guidés (TPG).

Les objectifs de formation sont centrés sur un apprentissage professionnel et décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel.

Le parcours de formation, peut être réalisé dans son ensemble ou par un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement.

L'ensemble de la formation initiale se déroule sur 44 semaines de 35 heures soit 1540 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut et en stage réparti comme suit :

- 22 semaines d'enseignements théoriques soit 770 heures comprenant le suivi pédagogique

La présence à la totalité des cours est obligatoire

Durant la formation initiale, les élèves débutant leur scolarité en septembre bénéficient de 3 semaines de congés soit quinze jours en hiver et une semaine au printemps.

La formation en milieu professionnel

L'ensemble de la formation initiale se déroule sur 44 semaines de 35 heures soit 1540 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut et en stage réparti comme suit :

- 22 semaines de stages soit 770 heures

La présence à la totalité des stages est obligatoire.

Ils correspondent à quatre périodes à réaliser en milieu professionnel

- ✓ Trois stages de cinq semaines
- ✓ Un stage de sept semaines qui doit être réalisé en continu, ne peut être fractionné.

« Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées » Art 4

Ils s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. La période de stage de sept semaines en fin de formation, correspond au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ce stage de sept semaines est choisi par l'élève mais devra être validé par le formateur référent. Il doit être réalisé dans la région Ile-De-France. Pour toutes demandes en dehors de cette région, elles seront étudiées et validées par le directeur des instituts en lien avec le parcours de l'élève. La demande doit être argumentée par une lettre de motivation et un Curriculum Vitae. Dans la mesure où cette possibilité sera accordée, l'élève s'engage à être présent si besoin, sur les journées de regroupement, convocations, évaluations...

Le parcours de stage de ces élèves tient compte des obligations réglementaires, du processus de professionnalisation et du projet professionnel.

La diversité des stages doit permettre à chaque élève de contribuer à une prise en charge globale des personnes en lien avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Lorsque le cursus de formation est réalisé partiellement la durée de stage est adaptée au diplôme antérieurement obtenu.

La collaboration avec les terrains de stage consolide l'indispensable partenariat entre l'élève, l'Institut et le terrain de stage. Elle permet :

- ✓ A l'apprenant d'auto évaluer ses acquis, de déterminer les points à approfondir et d'en déduire ses besoins en apprentissage en fonction de son rythme et du niveau de construction de ses compétences professionnelles

- ✓ A l'institut d'individualiser les parcours de stage des apprenants afin de leur permettre de transposer les situations d'apprentissage dans la réalité
- ✓ Au terrain de faire coïncider les opportunités d'apprentissages spécifiques aux besoins et objectifs personnels de chaque apprenant
- ✓ A l'institut et aux terrains : de collaborer à l'élaboration de situations apprenantes dans le cadre d'un parcours qualifiant

Dans ce cadre, les formateurs sont référents de terrains de stages afin de :

- ✓ Assurer la coordination avec les structures d'accueil
- ✓ Communiquer avec les tuteurs de stages afin d'accompagner les apprenants
- ✓ Organiser des rencontres sur les lieux de stage
- ✓ Réguler les difficultés éventuelles

Ces rencontres font l'objet d'une traçabilité sous la forme d'un compte-rendu écrit informatisé, accessible aux différents acteurs de l'institut.

Une réunion annuelle est organisée entre les terrains de stage et les instituts de formation.

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de par la possibilité de réaliser des activités de soins. Ils poursuivent l'intégration des savoirs et des aptitudes ébauchés pendant les temps de formation à l'institut dans les situations d'apprentissage.

❖ L'élève pourra :

- ✓ Construire de réelles compétences professionnelles en développant son intelligence pratique
- ✓ Mobiliser ses connaissances et les mettre en pratique
- ✓ Développer sa réflexion et son questionnement
- ✓ Mettre en œuvre des aptitudes relationnelles et techniques.
- ✓ Utiliser ses ressources et les confronter au réel
- ✓ Tester ses capacités d'adaptabilité et s'inscrire dans une équipe
- ✓ Atteindre les objectifs de formation et ses objectifs personnels
- ✓ Construire son identité professionnelle

❖ A chacun des stages, des objectifs seront posés :

- ✓ Par les instituts en fonction des besoins et attendus de la formation
- ✓ Par l'élève en fonction de son niveau, de ses besoins, de ses attentes
- ✓ Par les terrains de stage en lien avec les situations professionnelles spécifiques à la structure
- ✓ Ils seront évolutifs à chaque départ en stage

❖ Les professionnels de terrain permettront à l'élève de :

- ✓ Identifier les structures et leurs missions
- ✓ Situer l'action de l'apprenant dans le projet de soins et dans une équipe pluridisciplinaire
- ✓ Participer à la prise en soins d'un groupe de personnes en collaborant à l'élaboration d'un raisonnement clinique, en lien avec le projet de soins

- ✓ S'organiser en utilisant les outils du service : dossier de soins, planification...
- ✓ Réaliser des soins aigus et soins courants dits « de la vie quotidienne » relevant de sa compétence
- ✓ Observer et de transmettre les modifications dans l'état et le comportement des personnes, les actions effectuées, leurs résultats.
- ✓ S'inscrire dans un projet d'animation selon la spécificité du stage
- ✓ S'inscrire dans un projet de pôle, de service, de secteur, sur les structures extra hospitalières.
- ✓ Accompagner l'élève dans son processus de professionnalisation
- ✓ Savoir communiquer et accompagner les aidants et l'entourage

L'ORGANISATION

➤ **Avant le départ du premier stage**

- ✓ Temps d'appropriation du portfolio
- ✓ Présentation et explication de la convention de stage
- ✓ Évaluation des compétences en stage, fiches horaires, fiche d'accident du travail
- ✓ Objectifs de stage de l'élève et institutionnel
- ✓ Formulation des attentes de l'élève

➤ **Préparation de stage en groupe de suivi pédagogique**

- ✓ Mise à disposition des feuilles de stage et des feuilles horaires et formalisation individuelle des objectifs de stage.
- ✓ Répartition de la promotion en groupes par secteurs d'activités, personnes âgées, hospitalisation à domicile, auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, afin de partager les attendus spécifiques de chacun. Ceci permet aux élèves la construction d'objectifs ciblés.
- ✓ En fin de demi-journée un échange avec les formateurs est organisé afin de valider les objectifs de stages des élèves. Ceux-ci sont inscrits dans le portfolio afin d'être présentés, par élève, aux tuteurs et aux professionnels des différents lieux de stage.

➤ **Pendant le stage**

Le formateur, en complémentarité avec le tuteur de stage, aide l'élève à faire les liens entre les situations cliniques observées et les apports théoriques qui ont eu lieu à l'Institut.

Ils répondent à ses questionnements et l'encouragent à cheminer vers un positionnement professionnel.

Le stage fait l'objet d'un suivi de la part du formateur responsable des élèves aides-soignants.

Le formateur peut rencontrer l'équipe soignante responsable de l'encadrement notamment à l'occasion du bilan intermédiaire généralement réalisé à mi-parcours du stage.

➤ Retour de stage :

Après chaque période de stage, sont organisées des séquences d'analyse de pratiques à partir de situation vécue en stage par l'élève, en permettant le questionnement et une réflexion afin d'évaluer et d'améliorer sa pratique professionnelle.

L'élève dispose d'un portfolio nominatif destiné au suivi de son parcours et dont l'utilisation est obligatoire. Ce portfolio répertorie les unités de compétences réalisées en théorie à l'Institut en application de l'arrêté du 10 juin 2021 ainsi que l'itinéraire des stages déjà effectués. Il est articulé autour des compétences à développer par l'élève en lien avec les objectifs de formation, les objectifs de stage et les missions de l'aide-soignant :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- ✓ Collaborer au projet de soin personnalisé dans son champ de compétence
- ✓ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique inter professionnel

❖ C'est un outil de liaison entre :

- ✓ L'élève qui le renseigne tout au long de sa formation et peut ainsi auto évaluer ses savoir-faire
- ✓ L'élève et le milieu professionnel
- ✓ Le formateur qui l'utilise comme outil de suivi des apprentissages au retour de chaque stage et en suivi pédagogique.

❖ Il permet de :

- ✓ Coordonner les interventions du formateur et du tuteur de stage
- ✓ Formaliser les analyses de pratiques conduisant à la professionnalisation

La politique de stage

Dans un objectif de professionnalisation, des limites à l'affectation en milieu professionnel ont été définies en équipe :

- ✓ Pas d'affectation
 - Dans les établissements où les élèves ont de la famille, font ou on fait des vacances, voire y ont été employés.
 - Dans les établissements employeurs pour les élèves en promotion professionnelle.
 - À l'étranger.

VI. L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Site Étampes

ALTERNANCE 2023/2024																													
	SEMESTRES IMPAIRS																											SEMESTRES PAIRS	
	SEPTEMBRE							OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE					JANVIER					FÉVRIER	
	28/01	04/08	11/15	18/22	25/29	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/01		
1 DEI 2023/2026											S1																		
2 DEI 2022/2025									S3											SESA									
3 DEI 2021/2024			S5																					S6.1					
DEAS 2023/2024							A										AFGSU				AFGSU	B							
	SEMESTRE PAIRS																											CONGÉS ANNUELS ET/OU RATTRAPAGE(S)	
	MARS							AVRIL					MAI					JUN					JUILLET					AOÛT	
	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30			
1 DEI 2023/2026	S2							AFGSU	AFGSU	AFGSU	S2																RATTRAPAGES		
2 DEI 2022/2025	SESA	S4					S4																				RATTRAPAGES		
3 DEI 2021/2024	S6.1								S6.2																		RATTRAPAGES		
DEAS 2023/2024		C									D																RATTRAPAGES		
																											CONGÉS		

LEGENDE :
 I: Diplôme d'état infirmier
 AS: Diplôme d'état aide-soignant
 Formation théorique
 Stages
 Congés Zone C
 Service sanitaire
 AFGSU

RENTREE EAS le lundi 28/08/23 - RENTREE ESI le lundi 04/09/23
 Début semestres PAIRS : lundi 05/02/24

Site Sainte Geneviève des Bois

ALTERNANCE 2023-2024																												
Promotions	août	sept-23					octobre-23					novembre-23					décembre-23					janvier-24					Fevrier - 24	
	28/1	04/08	11/15	18/22	25/29	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	02/05	09/12	16/19	23/02	03/03	10/09	17/16	24/23		
2023 - 2026		S1																								S2	AFGSU	AFGSU
2022 - 2025		S3						SESA																		S4		
2021 - 2024		S5																								S6		
Promotions	mars-24					avril-24					mai-24					juin-24					juillet-24					août-24		
	26/02	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30	
2023 - 2026	AFGSU	AFGSU																										RATTRAPAGES
2022 - 2025										SESA	SESA																	CONGÉS
2021 - 2024						AFGSU			AFGSU																			RATTRAPAGES
																												CONGÉS

LEGENDE :
 DEI : Diplôme d'état infirmier
 FT : Formation théorique
 ST : Stages
 Congés Zone C
 Service sanitaire
 AFGSU

S1 - S3-S5 du 04/09/2023 au 02/02/2024
 S2 - S4-S6 du 05/02/2024 au 05/07/2024

DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

L'alternance est élaborée en équipe afin de proposer un dispositif adapté à l'acquisition des savoirs et de compétences attendues. Elle est réfléchi en lien avec les référentiels de formation pour adapter les apprentissages théoriques et cliniques de façon à permettre l'inter professionnalité et la pertinence du dispositif pédagogique. Elle est pensée également pour permettre l'organisation de séminaires pédagogiques, de cohésion d'équipe afin d'élaborer des dispositifs idoines aux attendus des formations.

L'alternance fait partie intégrante d'un dispositif de professionnalisation. Elle permet de reconnaître et d'accepter l'existence de savoirs complémentaires comme une contribution à l'émergence de compétences adaptées. Les savoirs théoriques formalisés à institut et les savoirs d'actions observés en stage développent, par leur étroite corrélation, l'intelligence pratique.

Les méthodes pédagogiques utilisées s'inscrivent dans un processus de construction de compétences centré sur l'acquisition de savoirs comme ressources cognitives essentielles et de savoirs faire.

Elles impliquent pour l'apprenant d'être acteur à part entière dans la construction de son identité professionnelle et pour le formateur d'accompagner l'apprenant sur le chemin de l'autonomie, de la responsabilité et de la réflexivité.

Une attention particulière sera donc portée aux outils permettant d'inscrire l'apprenant dans une posture réflexive :

- Le questionnement sur ses pratiques professionnelles
- L'apprentissage d'une réflexion commune entre professionnels de santé
- La mobilisation de savoirs et de savoirs faire pour être en capacité d'analyser les situations et de prendre une décision adaptée
- Le suivi de la construction de l'identité de l'apprenant en tant que futur professionnel.

En fin de formation l'apprenant pourra :

- Mobiliser des ressources cognitives pertinentes et coordonnées dans d'autres situations que le contexte d'apprentissage
- Faire face à des situations professionnelles réelles avec efficacité

DES ÉLÈVES AIDE SOIGNANTS

Le choix des séquences pédagogique dans l'alternance a été défini en cohérence avec les besoins et la progression des élèves dans la formation.

Avant le premier stage, les apprentissages portent sur le bloc 4 « l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention », le bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale » et le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration » en lien avec l'ergonomie.

Ainsi les élèves ont les éléments indispensables pour appréhender de façon pertinente le premier stage en milieu professionnel.

Le bloc 3 « information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants » et le bloc 5 « travail en équipe pluri professionnel et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques » sont enseignés en deuxième partie de formation théorique.

VII. LA PLACE DE LA FORMATION NUMÉRIQUE, DE LA SIMULATION EN SANTÉ ET DES PRATIQUES INNOVANTES

LA PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE

La formation des apprenants en santé est en pleine évolution. L'utilisation d'espaces numériques dédiés est, aujourd'hui, un incontournable. La crise sanitaire a accéléré ce processus et a conduit à un développement de ces outils afin de répondre aux attendus des formations. L'offre numérique, qui était essentiellement axée sur le plan administratifs et l'échange de documents, s'est développée et décuplée, permettant, aux apprenants, de pouvoir, non seulement, recevoir des apports théoriques, mais aussi de pouvoir les remobiliser, grâce à des outils pédagogiques multimodaux (Quiz, Serious Game, H5P...). Ces évolutions ont conduit à des formes pédagogiques hybrides utilisant plusieurs canaux de communication en présentiel ou en distanciel, en synchrone ou en asynchrone et ont amené à développer la mise à disposition de matériels et logiciels informatiques adaptés.

L'articulation des contenus d'enseignements intègre la notion de blended pédagogie, de séquences e-learning synchrones et asynchrones favorisant l'autonomie, l'implication et l'interactivité des apprenants.

La multiplicité des plateformes a conduit au développement des compétences numériques des équipes pédagogiques avec la nécessité aussi de concevoir un accompagnement des apprenants. La diversité des méthodes permet de répondre aux différents modes d'apprentissage des apprenants.

Formation socle au numérique en santé

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- ✓ D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- ✓ Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité ;
- ✓ Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I de l'arrêté : du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

1. Les données de santé.
2. La cyber sécurité en santé.

3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

La formation au numérique en santé est organisée conjointement avec l'ensemble des instituts du groupement Paris Saclay en collaboration avec le DUFSI.

Plateformes dédiées

Les apprenants disposent de plusieurs plateformes numériques dédiées :

Une plateforme administrative Formeis®, dédiée au suivi administratif et au suivi du déroulement de la formation, sur laquelle chaque apprenant peut suivre son dossier et sa formation.

Une plateforme dédiée à la visualisation des cours universitaires E-Campus® pour les étudiant.e.s.

Une plateforme dédiée à l'apprentissage de l'anglais, English Word®, en lien avec l'Unité d'enseignement 6.2 pour les étudiant.e.s.

Un espace de travail numérique (ENT) dédié sur lequel les apprenants peuvent remobiliser les apports théoriques de façon synchrone ou asynchrone, en autonomie ou accompagné par un formateur. Cet espace de travail intègre de nombreux outils pédagogiques et participe grandement à l'acquisition des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être nécessaires à la construction des compétences.

Cet Espace Numérique de Travail est organisé par les formateurs qui créent des séquences pédagogiques pour permettre aux apprenants d'acquérir les savoirs nécessaires à la validation des modules ou Unités d'Enseignement. Ils utilisent des applications H5P (modules de création numériques) permettant la fabrication de Quizz, de jeux (mot croisés, textes à trou, puzzle, déplacement d'images...) et des applications de présentations animées réalisées avec Genially®, créant des séquences d'apprentissage interactives et ludiques.

Outils de communication à distance

Les apprenants peuvent contacter l'équipe pédagogique par téléphone, par mail et peuvent communiquer par visioconférence.

Ces outils permettent de réaliser des séquences pédagogiques (Travaux Dirigés en groupe, Cours Magistraux), des entretiens de suivi pédagogique (Analyse de pratiques professionnelles, suivi de départ et de retour de stage, guidance mémoire...) et même des évaluations individuelles orales.

Les applications utilisées (Teams®, Big Blue Botton®, Zoom®) possèdent des options diverses de partage de documents, de création de salle multiples.

Leur utilisation participe à l'essor de l'offre pédagogique, de par leurs multiples possibilités de créations pédagogiques afin d'optimiser la construction des compétences des apprenants.



Mise à disposition des apprenants de matériel informatique adapté

L'augmentation des bornes WIFI aux sein des instituts permet l'optimisation des capacités de connexion pour les apprenants et le décloisonnement des espaces de travail. C'est une nécessité pour faire fonctionner le laboratoire de simulation, pour permettre aux apprenants de pouvoir se connecter aux espaces et plateformes numériques de travail.

Un écran interactif permet l'animation des séquences pédagogiques en utilisant les différentes plateformes en plus d'internet.

Les apprenants ont à disposition 11 PC portables permettant principalement d'utiliser les Serious Game.

Un tableau interactif

Le tableau interactif est un outil pédagogique puissant permettant des séquences pédagogiques innovantes et connectées à tous les savoirs disponibles sur internet. Il permet aux apprenants une intégration des savoirs en utilisant plusieurs canaux d'apprentissage (vidéo, dessin, carte mentale, webinaires etc...) et permet la visualisation directe des liens entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques contribuant au processus d'acquisition des compétences.

Des murs d'écriture et du mobilier pédagogique

Dans l'objectif pédagogique de dispenser des formations qui visent à l'appropriation de compétences et favoriser l'apprentissage par le socioconstructivisme, les espaces d'apprentissage ont été modifié par du mobilier modulable (tables et chaises aux formats appropriés), favorisant l'aménagement de groupes en fonction des intentions pédagogiques, et permettre aux apprenants les interactions nécessaires via des supports d'expression et de créativité tels que les murs d'écriture.

LA SIMULATION EN SANTÉ : « JAMAIS LA PREMIERE FOIS POUR LE PATIENT »

La simulation en santé facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptés par une mise en situation. Elle évite l'apprentissage des gestes techniques sur les patients. Cette méthode vise à reproduire, de façon expérimentale, les conditions réelles de prise en charge d'un patient. Elle contribue à développer la compétence professionnelle chez l'apprenant et favorise les interactions entre les différents acteurs impliqués dans la situation.

Elle se décline en différentes techniques

- ✓ La simulation humaine
- ✓ La simulation hybride
- ✓ La simulation synthétique
- ✓ La simulation électronique

Les différentes techniques permettent

- ✓ La formation procédurale aux gestes et aux situations techniques
- ✓ L'évaluation des pratiques professionnelles
- ✓ La simulation pleine échelle : sur le travail en équipe, le raisonnement clinique, la prise en soin global du patient, la communication

Les séances se décomposent en trois étapes

- ✓ Le briefing correspondant à une phase de présentation du laboratoire de simulation appareil par appareil
- ✓ La mise en situation des apprenants qui vont agir devant la situation qui se présente à eux
- ✓ Le débriefing, mené par le cadre de santé formateur, qui va permettre à l'apprenant d'identifier ses compétences et de s'autoévaluer grâce à l'analyse de la mise en situation.

La simulation a pour objectifs de

- ✓ Créer un outil au service de l'établissement, commun à la formation initiale et continue
- ✓ Permettre l'entraînement à des gestes techniques, à la mise en œuvre de procédures et au raisonnement clinique sans faire prendre de risques au patient
- ✓ Faciliter la transférabilité des savoirs en situation d'exercice partagé en formation initiale et auprès des professionnels
- ✓ Développer une culture de la qualité, de la sécurité des soins et du travail en équipe pluridisciplinaire auprès des futurs professionnels

Pour l'apprenant il s'agira

- ✓ D'interroger ses stratégies d'apprentissage en mobilisant ses acquis
- ✓ De s'appuyer sur une démarche réflexive afin de prendre des décisions pertinentes dans l'action
- ✓ De s'auto évaluer, de réajuster ses actions et de prendre confiance en soi
- ✓ De consolider sa capacité à résoudre des problèmes simples ou complexes

- ✓ De transférer ses apprentissages dans un environnement contextualisé
- ✓ D'échanger au sein d'une équipe d'apprenant pluri professionnelle
- ✓ D'appréhender et de reconnaître les champs de compétences de chacun

Ces séances de simulation, sont mutualisées sur les formations infirmières et aides-soignantes, constituant ainsi la base du travail en collaboration.

Pour le formateur il s'agira

- ✓ D'interroger la pertinence et la cohérence des enseignements
- ✓ De développer une expertise pédagogique
- ✓ D'autoévaluer ses pratiques pédagogiques

La déclinaison dans le dispositif de formation :

La simulation humaine

Elle participe aux enseignements du raisonnement clinique, des soins relationnels, éducatifs et préventifs, de la formation des apprenants par le jeu de rôle qui permet une mise en situation et nécessite une implication personnelle de chaque participant.

Elle s'appuie sur le vécu personnel et professionnel de chacun. Elle permet d'analyser les comportements des acteurs.

Le patient standardisé permet l'analyse de situations de soins afin de développer des compétences techniques et relationnelles.

Les séquences de simulation portent sur le recueil de données, l'analyse de la situation clinique du patient évolutif au regard de la progression de l'apprenant et de la formation, des mises en situations d'encadrement.

Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers, elle participe aux enseignements de la démarche clinique infirmière, du projet de soins infirmier, des soins relationnels, éducatifs et préventifs et de la formation des stagiaires. Au semestre 3, deux mises en situation simulées sont proposées : l'entretien motivationnel dans le cadre de l'UE 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs » ; le staff simulé dans le cadre de l'UE 5.3 « conduite de projet »

Pour les élèves aides-soignants la simulation humaine est mise en œuvre sur le bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale », le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration », bloc 3 « information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants » et dans le bloc 4 « entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention »

La simulation hybride

Elle permet aux apprenants d'utiliser une combinaison de compétences dans des situations de soins partagées complexes sur un patient standardisé. Elle permet le développement des compétences techniques et relationnelles grâce à du matériel synthétique (plastron de trachéotomie...) sur un

patient standardisé : situations de soins (handicap, personnes âgées...), aspiration endo trachéale, prise en soin d'un patient avec une chambre implantable percutanée...

Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers elle est utilisée dans l'apprentissage de gestes techniques

Pour les élèves aides-soignants elle est utilisée dans le bloc 2 sur l'aspiration endo trachéale.

La simulation synthétique

Elle permet de plonger l'apprenant dans une situation clinique proche de la réalité grâce à l'utilisation d'un mannequin haute-fidélité dans un laboratoire de simulation reproduisant fidèlement un environnement professionnel. Ce laboratoire est équipé de caméras et d'un système audio pour capter et enregistrer les mises en situation des apprenants.

- A) Des simulateurs procéduraux (mannequins, têtes, troncs, abdomens) permettent un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure, le plus souvent technique, et cela sans risque pour le patient. Ce type de simulateur couvre un large éventail de procédures.
- B) Un simulateur patient installé dans un laboratoire de simulation comprenant :
 - Un mannequin corps entier pilotable par tablette tactile
 - Un système vidéo et audio complet
 - Une centrale informatique permettant de capturer les séquences vidéo/audio et de les rediffuser pour l'analyse de la séquence

Cet équipement permet de reproduire des situations de soins, basées sur l'utilisation de scénarii utilisant une technique de simulation qui permet de reproduire un environnement de soins réaliste (simulation pleine échelle).

Pour les élèves aides-soignants, elle est utilisée dans l'apprentissage des gestes techniques sur les blocs 1 et 2 : aspiration endo trachéale sur orifice non inflammatoire et cicatrisé, ergonomie, hygiène des mains, mesure et analyse des paramètres vitaux, retour de bloc et gestion de la douleur, mise en œuvre de vidange de sac collecteur d'urine, pose de bas de contention, réalisation des bandelettes urinaire avec appareil de mesure, réfection du lit, kit handicap et vieillesse.

Pour les étudiant.e. s en soins infirmiers, elle est utilisée dans l'apprentissage des gestes techniques sur les unités d'enseignements des semestres 1 à 6 : injections, prélèvements veineux, pose de cathéter veineux périphérique, injection IM/SC, préparation de perfusion, mesure et analyse des paramètres vitaux, calculs de doses appliqués en situation simulée, pose de transfusion sanguine, pose d'aiguille de Huber sur chambre implantable.

- C) La chambre des erreurs est une reconstitution d'une chambre hospitalière avec mannequin de soins afin de :
 - Sensibiliser à la gestion des risques, les vigilances dans la qualité et sécurité des soins.
 - Développer le sens de l'observation en repérant les dysfonctionnements

Cette méthode permet de faire le lien entre les protocoles/procédures/bonnes pratiques professionnelles sur l'hygiène, l'identitovigilance, matériovigilance, pharmacovigilance et sécurité du patient.

Pour les élèves aides-soignants elle est mise en œuvre dans le bloc 4 « entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention » et dans le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ».

La simulation électronique

Elle permet une appropriation des savoirs réflexifs de façon ludique.

Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers,

Une collection de Serious Game, de 4 scénarii a été construits en collaboration avec l'université de Paris Saclay. Ces jeux sont utilisés de façon progressive dans plusieurs unités d'enseignement et permettent aux apprenants d'être plongés dans des situations cliniques avec une complexité croissante, ce qui va donner lieu à un retour sur l'acquisition des compétences dans une action proche de la réalité.

Ainsi la simulation électronique est intégrée dans le dispositif de formation des 3 années avec l'utilisation de « Serious Game ». Quatre situations centrées sur la surveillance infirmière sont possibles : chirurgie orthopédique, urgences pédiatriques, gériatrie en EHPAD et santé mentale.

✓ En 1^{ère} année : situation de chirurgie orthopédique

Semestre 1 : utilisation du « Serious Game » de façon séquentielle (état 1) de la situation pour réaliser un recueil de données en lien avec les unités d'enseignement « raisonnement clinique » et « processus traumatiques »

Semestre 2 : utilisation du « Serious Game » de façon séquentielle (état 1 et 2) pour l'analyse des besoins et la mise en problème en lien avec l'unité d'enseignement « raisonnement clinique », utilisation pour une première approche de la méthode SAED (Situation – Antécédents – Evaluation – demande) en lien avec l'unité d'enseignement « soins d'urgence ». En fin de semestre utilisation de la situation dans sa totalité pour l'analyse d'une situation clinique en lien avec l'unité d'intégration.

✓ En 2^{ème} année : situation de gériatrie, de santé mentale et de pédiatrie

Semestre 3 : situation de gériatrie, de santé mentale en lien avec l'unité d'enseignement « processus obstructifs » pour illustrer la prise en charge d'un syndrome occlusif dans le cadre de l'aggravation de l'état clinique. En lien avec l'unité d'intégration pour la communication en situation de détresse dans un contexte d'urgence.

Semestre 4 : situation de pédiatrie

En lien avec les « soins d'urgences » et l'unité d'enseignement « gestion des risques »

✓ En 3^{ème} année : utilisation de toutes les situations en lien avec l'unité d'enseignement 5.5 « mise en œuvre de thérapeutiques et coordination des soins ».

Des licences de l'application Simdose® pour l'institut de formation en soins infirmier site Étampes : des Serious Game calculs de dose, sont proposés aux étudiant.e.s pour leur permettre de réaliser des calculs de dose en immersion dans un espace numérique dédié (poste de soin), de façon à intégrer le calcul de dose dans la pratique professionnelle. Les étudiant.e.s font du calcul de dose dans un

univers proche de la réalité dans le respect des règles de sécurité du médicament et des bonnes pratiques.

Le logiciel Simdose est utilisé progressivement :

- ✓ En 1^{ère} année : Connaître le matériel nécessaire à l'administration des traitements

Semestre 1 : Après une autoévaluation des étudiants au moyen d'exercice construit sur l'ENT, et après plusieurs ateliers leur ayant permis de connaître le matériel utilisé en service de soins pour la préparation des traitements, les étudiants réaliseront les exercices proposés avec le formateur.

Semestre 2 : des exercices seront proposé en autonomie et restitué avec le formateur.

- ✓ En 2^{ème} et 3^{ème} année : Consolider ses compétences

L'étudiant aura la possibilité de faire et de refaire les exercices proposés par le logiciel en autonomie.

Pour les élèves aides-soignants, les serious game sont intégrés dans le module 1 « accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie social » pour développer le recueil de donné et raisonnement clinique, dans le module 3 « évaluation de l'état clinique d'une personne » pour développer l'analyse de l'état d'un patient et pouvoir déceler une aggravation, dans le module 9 « traitement des informations » pour développer les transmissions écrites ciblées et les transmissions orales (SAED).

VIII. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE SOINS

Le Projet Régional de Santé (PRS) 2023 2028 a identifié 6 axes pour améliorer la santé des Franciliens

Dans l'axe 4 - *Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France*

L'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social est plus que jamais un enjeu prioritaire pour l'ARS Île de France pour réduire les tensions existantes sur les ressources humaines en santé.

Qu'il s'agisse de l'exercice en établissement de santé, médico-social ou en ville, le déficit de professionnels est particulièrement marqué en Île-de-France et a déjà fait l'objet de la mise en œuvre de plans d'actions tous secteurs confondus visant notamment à pallier l'effet « démographie » (départs à la retraite), le manque d'attractivité spécifique de certains territoires, les difficultés de logement des soignants ou encore les phénomènes d'abandon en cours de formation.

Cet axe constitue l'un des domaines d'action prioritaire pour les cinq années à venir.

Les cinq fiches-action proposées visent à poursuivre le déploiement des actions de valorisation et de sensibilisation aux métiers de la santé et de l'accompagnement, promouvoir les formations et les métiers de la santé ou prévoir les organisations spécifiques en périodes de crise ou de tension.

Six axes de transformation pour le Schéma Régional de Santé

Pour atteindre ces objectifs et transformer le système de santé en Île-de-France, 6 axes stratégiques ont été identifiés pour le schéma régional de santé (SRS)

- 1 - Développer la prévention, la promotion de la santé et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé
- 2 - Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients
- 3 - Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité
- 4 - Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France
- 5 - Gérer, anticiper et prévenir les risques
- 6 - Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques

Il ressort une forte attractivité pour l'inscription en formation, mais cette attractivité s'accompagne d'une hausse de la déperdition surtout pour les promotions entrées en 2019 et 2020, confrontées à la crise sanitaire pendant toute leur formation.

La hausse des effectifs initiée en 2019 devrait avoir un impact sur le nombre de diplômés en 2022. Ces données ne constituent pas un suivi de cohorte, mais révèlent des tendances récentes à confirmer.

La baisse du nombre de diplômés en soins infirmiers est récente, toujours difficile à interpréter car les causes sont multifactorielles.

Le taux de déperdition en cours de formation pour les étudiants et étudiantes en soins infirmiers augmente passant de 6% pour les promotions entrées en 2018 à 9% pour celles entrées en 2019 puis 14% pour celles de 2020.

La tendance actuelle n'est pas favorable, avec une déperdition qui augmente. Elle nécessitera un suivi régulier et des actions à mettre en œuvre pour limiter les abandons.

Le schéma 2023-2028 intervient dans un contexte très particulier post crise sanitaire mondiale qui a duré plus de deux ans et qui a accentué les pénuries structurelles de professionnels du secteur sanitaire et du secteur social et l'épuisement des personnels.

Ce nouveau schéma a pour objet de dresser un état des lieux des formations et des changements majeurs survenus sur la période précédente (2016-2022) et de présenter les orientations pour les six prochaines années, jusqu'en 2028.

Il constitue un axe du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027, et fait ainsi le lien avec tous ses enjeux d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Dans un contexte d'universitarisation des formations sanitaires et sociales supérieures, il s'articule également avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023-2028.

Le schéma a fait l'objet d'une large concertation menée par la Vice-présidente en charge de la santé, des solidarités et des formations sanitaires et sociales, et d'une co construction sur toute l'année 2022 avec l'ensemble des partenaires : centres de formation, étudiants, universités, ARS, DRIEETS, employeurs, financeurs...

Des entretiens, des groupes de travail ont participé à l'élaboration des axes retenus

Dans le secteur sanitaire : Les effectifs sont stables en 1^{ère} année d'étude (autour de 15 970) entre 2015 à 2020. Les capacités de formation sont en hausse, notamment portées par l'augmentation de 20% l'offre de formation en soins infirmiers décidée suite au Ségur de la santé en 2020.

Néanmoins, sur la période 2015-2021, le nombre de diplômés diminue de 12% passant de 14 400 à 12 600.

Sur cette même période, les concours ont été supprimés et Parcoursup est devenu quasiment l'unique système de recrutement pour les études supérieures.

Les entrées en formation se font désormais sur dossier ou pour les formations supérieures niveau licence (niveau 6) dans Parcoursup.

Cela a eu plusieurs conséquences : un élargissement du vivier des candidats mais également un recrutement moins qualitatif pour les formations sanitaires car ce recrutement n'est plus fondé sur l'entretien de motivation.

Le taux important de déperdition en cours de formation s'explique ainsi à la fois par le changement des profils de publics entrant en formation (connaissances scolaires et prérequis insuffisants, mauvaise connaissance des réalités et des exigences des métiers...), et par des conditions de vie et d'études difficiles, notamment durant les stages faute d'un accompagnement adapté au sein des structures, lié notamment aux pénuries accrues de personnels qualifiés.

Ces évolutions récentes sont à mettre en lien avec les difficultés de l'emploi. En effet, le lien formation – emploi n'est plus aussi fluide.

Afin de répondre aux enjeux des besoins en professionnels il convient de diplômer plus mais aussi de s'assurer que les étudiants poursuivent leur cursus jusqu'au bout et une fois diplômés ne changent pas d'orientation.

Les mesures prises dans ce schéma régional portent sur l'accès à la formation, les conditions de vie et d'études pendant la formation et l'évolution de l'offre de formation. Néanmoins, il est nécessaire que les enjeux d'accès à l'emploi, de fidélisation et de progression de carrière soient également traités avec les établissements employeurs.

A ce titre, les stages, partie intégrante de la formation, qui constituent la première expérience en milieu professionnel sont des moments clés du lien formation – emploi sur lesquels il faut améliorer considérablement les conditions d'accueil et d'encadrement.

Le schéma régional met la réussite de l'étudiant au cœur du parcours de formation. La Région acte la nécessité d'un travail collaboratif plus soutenu avec l'ensemble des autres partenaires et intervenants du secteur : État, structures déconcentrées, financeurs et employeurs afin d'assurer l'intégralité du parcours pour chaque candidat de la sélection jusqu'à leur insertion dans l'emploi en Île-de-France.

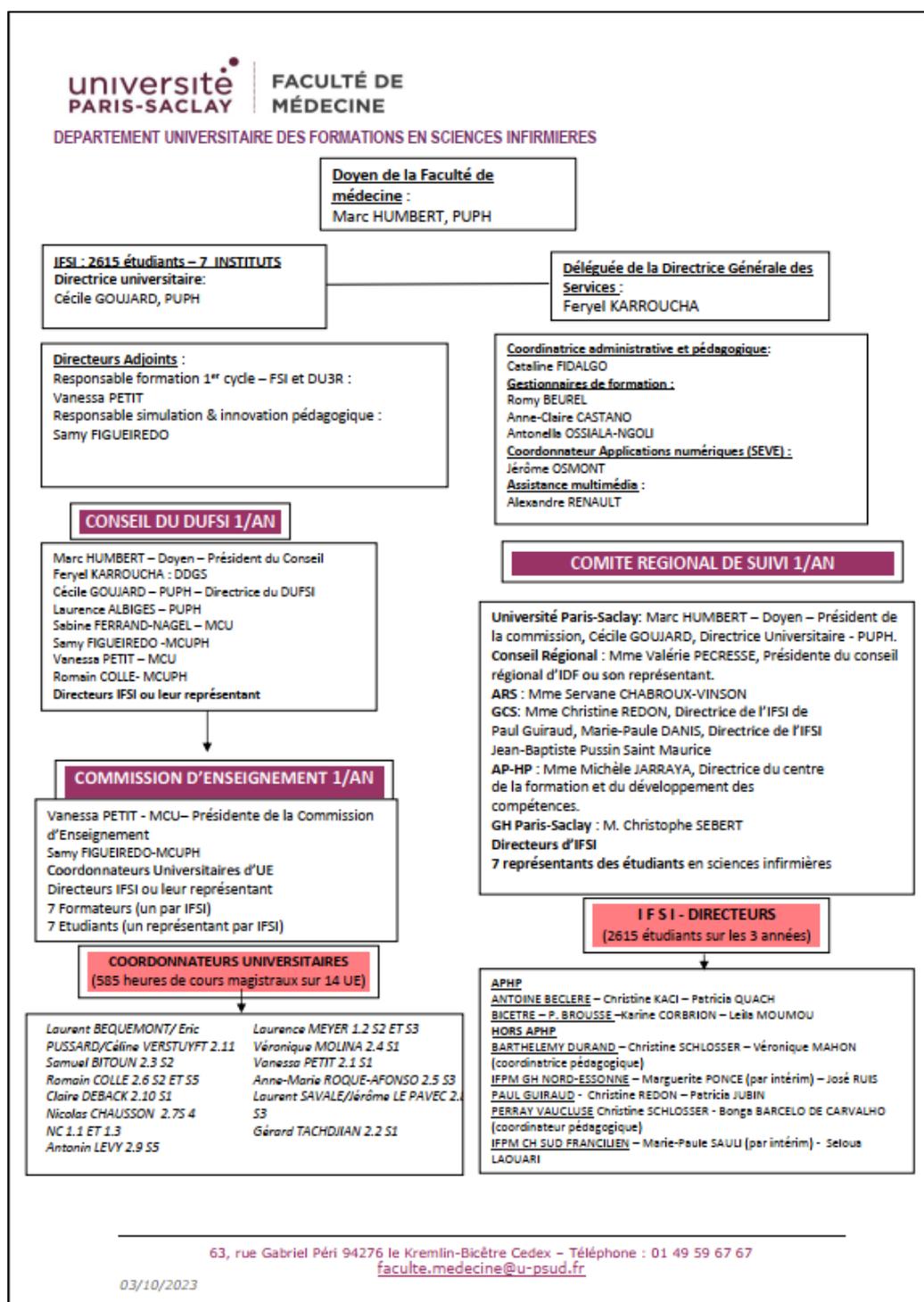
Dans ce contexte, de par les projets pédagogiques proposés, les instituts vont s'attacher à développer la formation des apprenants, afin de leur permettre de répondre aux besoins de la population et de les acculturer à leurs futures conditions d'exercice professionnel.

La directrice des instituts, pilote parcoursup pour le groupement Paris Saclay, s'attache à reconsidérer les conditions d'accueil et l'encadrement proposés en stages en collaboration avec les coordinatrices des stages.

IX. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'IFPM Barthélemy Durand est rattaché au groupement universitaire Paris Saclay avec 5 autres instituts : Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE), Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), Kremlin Bicêtre/Paul Brousse, Paul Guiraud Villejuif (PGV), Antoine Bécclère.



Faculté de Médecine Paris-Saclay Tableau des binômes universitaires/IFSI

U.E	HEURES DE CM	Responsable UPS	Directeur (trice) IFSI ou représentant
1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	65	NC	Mme S. LAOUARI
1.2 Santé Publique et économie de la santé	40	L. Meyer (laurence.meyer@inserm.fr)	Mme C. KACI
1.3 Législation, éthique et déontologie	50	NC	Mme S. LAOUARI
2.1 Biologie fondamentale	20	V. Petit (vanessa.petit@universite-paris-saclay.fr)	Mme C. SCHLOSSER
2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	45	G. Tachdjian (gerard.tachdjian@aphp.fr)	Mme C. SCHLOSSER
2.3 Santé, handicap et accidents de la vie	15	Samuel BITOUN (samuel.bitoun@aphp.fr)	Mme C. REDON
2.4 Processus traumatiques	30	V. Molina (veronique.molina@aphp.fr)	Mme L. MOUMOU
2.5 Processus inflammatoires et infectieux	30	AM. Roque-Alfonso (anne-marie.roque@aphp.fr)	Mme C. REDON
2.6 Processus psychopathologiques	60	Romain Colle (romain.colle@aphp.fr)	M. BARCELO DE CARVALHO
2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	30	Nicolas CHAUSSON (nicolas.chausson@chsf.fr)	Mme L. MOUMOU
2.8 Processus obstructifs	30	Jérôme LE PAVEC (j.lepavec@ghpsj.fr)	M. J. RUIS
2.9 Processus tumoraux	30	Antonin LEVY (antonin.levy@gustaveroussy.fr)	M. J. RUIS
2.10 Infectiologie hygiène	20	C. Deback (claire.deback@aphp.fr)	M. BARCELO DE CARVALHO
2.11 Pharmacologie et thérapeutique	80	L. Becquemont – C. Verstuyft – E. Pussard (Laurent.becquemont@aphp.fr ; Eric.pussard@aphp.fr ; Celine.verstuyft@aphp.fr)	Mme S. LAOUARI/ Mme C. KACI

L'admission via Parcoursup

L'institut pilote qui représente le groupement Paris Saclay au regard de la plateforme Parcoursup est le directeur de l'institut Barthélemy Durand, qui :

- S'assure du paramétrage des établissements et des formations
- Organise les Commission d'Examen des Vœux
- Implique et responsabilise les directeurs du groupement dans le processus parcoursup
- Suit le processus et respecte les étapes
- Paramètre l'outil d'aide à la décision
- Lance l'examen des dossiers pour la note qualitative
- Valide ou modifie les notes saisies par les examinateurs
- Finalise l'Aide à la Décision
- Réalise le classement
- Garant du suivi des demandes des candidats
- Suit le processus d'admission
- Interface avec la CAES
- Rédige le rapport public

4 des 5 instituts sont répartis sur le département de l'Essonne : Les IFSI Barthélemy Durand, site Étampes et site Sainte Geneviève des bois,
L'IFPM du GHNE à Longjumeau,
L'IFPS du CHSF à Corbeil Essonne

Distance entre les instituts de formation situés en Essonne, et la faculté Paris Saclay				
	IFSI BDE	IFPM GHNE	IFPS CHSF	IFSI BDSO
IFPS CHSF	45 kms	33kms		
IFPM GHNE	34 kms			
IFSI Barthélemy Durand site sainte Geneviève des bois	35 kms	7 kms	18 kms	
Faculté Kremlin Bicêtre	48 kms	15 kms	31 kms	21 kms



LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Une hausse de 50% des effectifs de personnes dépendantes est attendue à l'horizon 2040. Pourtant, les besoins en professionnels sont atténués par la réforme récente de la formation « Accompagnement éducatif et social » (AES) et l'arrivée des diplômés du bac professionnel « Accompagnement soins et service à la personne » (ASSP). La situation doit toutefois être actualisée, du fait notamment de difficultés de recrutement et de potentialités de développement dans l'aide à domicile.

Les objectifs de la formation visent à :

- ✓ Répondre aux besoins en emploi en fonction de besoins, en encourageant l'installation des jeunes diplômés franciliens sur le territoire.
- ✓ Assurer une complémentarité entre les instituts pour proposer des formations initiales, continues, individuelles
- ✓ Optimiser les capacités de formation en mutualisant les terrains de stages ainsi que des équipements pédagogiques et de simulation.
- ✓ Renforcer le partenariat avec les Opérateurs de Compétences (OPCO), les employeurs.

X. LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques de l'IFPM comportent :

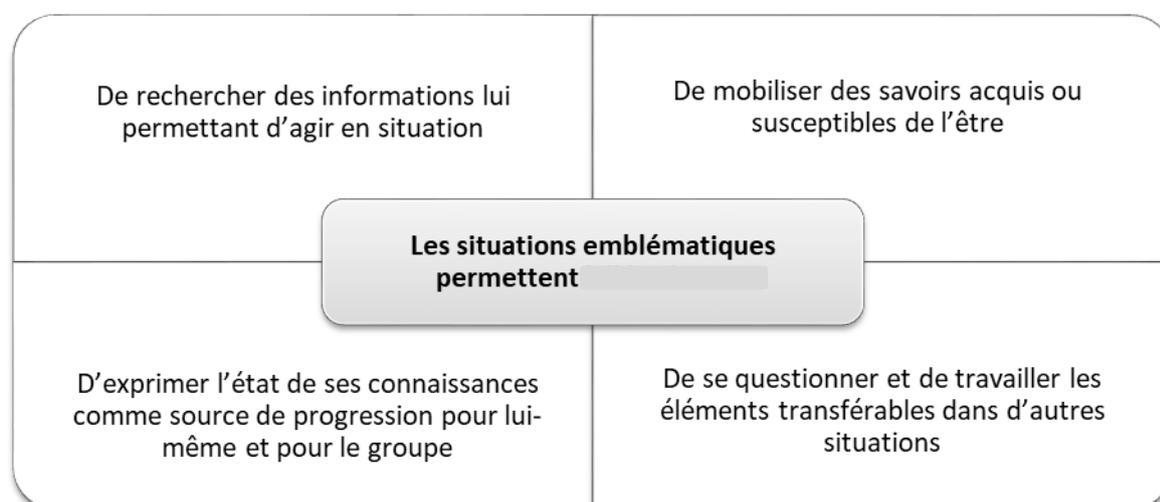
A - LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Le socioconstructivisme.

Le courant pédagogique retenu est celui du socioconstructivisme, ce modèle d'apprentissage décrit un processus dynamique qui se déroule dans un contexte social où le partage, la confrontation et la négociation conduisent l'apprenant à construire ses propres connaissances. L'apprentissage résulte d'un travail individuel associé à des productions de groupe. L'apprenant partagera ses ressources avec le groupe et réinvestira le travail produit dans la construction de ses connaissances. Dans ce schéma, l'apprenant est placé devant un problème qui crée un conflit cognitif interne. L'apprentissage se fait par rupture et réajustements successifs des représentations de l'apprenant. D'autres conceptions sont ainsi créées, génératrices de nouveaux savoirs.

Dans la construction de ses compétences l'apprenant devra satisfaire à cinq étapes :

Le formateur mettra donc en œuvre les conditions de cet apprentissage pendant toute la durée de la formation en respectant le rythme de progression nécessaire à chaque apprenant.



A l'issue du travail sur les situations emblématiques, l'apprenant doit pouvoir utiliser ses acquis dans des situations réelles, pas nécessairement identiques mais de même nature.

Le formateur assure ainsi le lien entre ces apports et permet un ancrage dans la réalité du métier d'infirmier et d'aide-soignant. Il favorise les travaux de groupe interactifs.

Le formateur organise un parcours de stage qualifiant, offrant à l'apprenant des opportunités d'apprentissages et des possibilités de réinvestissement des acquis.

L'apprenant devenu autonome est en capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Favoriser la posture réflexive

L'analyse de pratique professionnelle (APP), qui est une réflexion centrée sur l'apprenant, consiste à créer une synergie constructive en partageant sa réflexion avec d'autres professionnels.

L'objectif est de permettre à l'apprenant de :

- ✓ Mesurer son degré d'appropriation des connaissances
- ✓ Confronter ses points de vue
- ✓ Prendre en compte la parole de l'autre
- ✓ S'inscrire dans une dynamique de groupe distanciée et formatrice

L'apprenant utilise ses propres situations de travail rencontrées en stage et génératrices d'étonnement. Il questionne ses représentations pour les faire évoluer. Cet exercice participe aux acquisitions en stage.

Ainsi, il transpose ses apprentissages dans l'action et développe son intelligence pratique.

L'intégration de cette dynamique réflexive lui permettra de porter un regard critique et durable sur sa pratique et de continuer à évoluer tout au long de sa vie professionnelle.

B - LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES MÉTIERS PRÉPARÉS

Les valeurs

L'équipe des instituts de formation composée de l'équipe de direction, administrative, pédagogique et de la documentation, a travaillé afin de déterminer ce qui lui était cher en terme de valeurs, et a réfléchi à son application au quotidien entre elle et avec les apprenants.

Le fruit de cette réflexion a permis d'identifier le respect, la bienveillance et l'esprit d'équipe et leur déclinaison au quotidien entre professionnels et apprenants.

LE RESPECT

Reprenant les définitions du Dico des Définitions et de Walter Hesbeen, il s'agit de « reconnaître, accepter, apprécier et mettre en valeur les qualités d'autrui et de ses droits ». « Il s'agit ainsi de respecter autrui mais aussi de se respecter soi-même, de respecter la loi, de respecter un lieu, ... ».

Le respect prend la signification de considérer autrui en tant que personne à part entière, dans la reconnaissance de sa propre personnalité, dans l'acceptation de ses différences, sans porter de jugement. Il est important que ce respect soit mutuel en réciprocité entre deux individus comme l'indique l'expression « Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse ».

Application dans le fonctionnement des Instituts :

- Posture de respect dans l'accueil et le suivi des apprenants
- Considérer chaque apprenant en tant que personne à part entière,
- Mise en place d'une équité pour tous au cours de leur formation, dans une recherche de la compréhension de chaque situation rencontrée, sans jugement,
- Volonté de mettre en place un respect mutuel entre l'équipe pédagogique et les apprenants (écoute, réponse aux mails, préparation des interventions pédagogiques aussi bien de la part des formateurs que des apprenants)
- Discussion en équipe des suivis problématiques dans l'objectif de ne pas prendre de décisions trop actives ni individuelles,
- Posture de respect dans l'accueil et la collaboration au sein de l'équipe professionnelle des Instituts,
- Respect de chaque professionnel par rapport à ses convictions, sans jugement,
- Respect : utilisation des formules de politesse, écouter l'autre, s'écouter les uns les autres.



L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Notion de collaborer au travail avec la volonté de placer les intérêts de l'équipe dans les réponses apportées aux différentes missions au-dessus des intérêts individuels. Notion d'appartenance à un collectif dont la collaboration s'effectue dans le partage et la recherche de consensus d'équipe. Partage et mutualisation des compétences de chacun.

Gilles Amado, Paul Fustier, « Faire équipe », *Nouvelle revue de psychologie* (2012, n°14) évoque l'esprit d'équipe comme « le faire équipe ».

« Le « faire équipe » suppose donc une organisation des pratiques incluant des échanges entre les personnes. »

« L'équipe peut être définie comme un groupement de sujets que réunit un « projet » commun lié à l'exécution de la tâche primaire dévolue à l'institution »

« Le quotidien d'une équipe peut favoriser le « vivre avec » à l'aide de dispositifs de régulation des inévitables tensions interpersonnelles, mais aussi de moments de partage des accomplissements et succès. »

« Le collectif » (également invoqué comme « collectif de travail » par les cliniciens et sociologues du travail) serait donc au cœur de la constitution et du développement d'une équipe qui dure.

Application dans le fonctionnement des Instituts :

- Construction de l'esprit d'équipe chez les apprenants à travers la mise en place des travaux de groupe pour les amener à travailler en collaboration,
- Procédure des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration à l'équipe professionnelle,
- Considération de chacun, quel que soit le positionnement ou bien la profession,
- Travail en collaboration, écoute entre tous, sans critique ni jugement,
- Soutien et aide des uns envers les autres
- Mise en place régulière de réunions pédagogiques (exposition des problématiques rencontrées, réflexion commune autour du projet pédagogique, partage des connaissances et compétences partage des différentes productions, idées, propositions, etc...).



Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier

Des étudiant.e.s en soins infirmiers

La finalité de la formation a pour objet de former des professionnels compétents, autonomes et réflexifs.

La formation a pour objet de mener l'étudiant.e en soins infirmiers vers la professionnalisation en lui permettant de développer des capacités d'analyse, de décision et de prise en charge de toute situation de santé dans le cadre du rôle qu'il est mené à assumer.

L'étudiant.e travaillera à renforcer son bagage de qualification à travers ses savoirs théoriques et méthodologiques, ses savoir-faire mais également ses capacités relationnelles et sa gestion émotionnelle qui lui permettront autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le développement de l'éthique professionnelle et de la réflexion clinique offrira à l'étudiant.e la possibilité d'un positionnement critique et adapté dans sa confrontation aux situations nouvelles.

Les 180 ECTS acquis l'étudiant.e se verra attribuer le Diplôme d'Etat Infirmier (DEI) et un grade licence.

Des élèves aides-soignants

La finalité de la formation est de former des professionnels compétents, capables d'offrir à la population des soins de qualité, dans tous les secteurs d'activité, en respectant les aspects éthiques et juridiques de la profession.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant.e participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

C - LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les objectifs d'apprentissage

Des étudiant.e.s en soins infirmiers

La formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'infirmier vise l'acquisition des compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les champs d'apprentissage du diplôme recouvrent dix compétences à acquérir :

CINQ compétences dites « cœur de métier » :

- ✓ C1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers

- ✓ C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ✓ C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

CINQ compétences « transverses », communes aux professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier d’infirmier :

- ✓ C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ✓ C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ✓ C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
- ✓ C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Des élèves aides-soignants

La formation préparant au diplôme d'État et à l'exercice de la profession d'aide-soignant-e vise l'acquisition des compétences pour contribuer à une prise en charge globale des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en collaboration.

Elle doit permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

Les compétences requises pour le métier d'aide-soignant-e

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant-e.

- ✓ Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- ✓ Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- ✓ Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- ✓ Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- ✓ Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- ✓ Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- ✓ Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- ✓ Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés
- ✓ Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

- ✓ Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- ✓ Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Les objectifs de professionnalisation

C'est un processus d'accompagnement de l'apprenant, individualisé et personnalisé.

Chaque formateur est référent d'un groupe d'apprenants qu'il accompagne et conseille pendant la totalité de son cursus de formation.

Ce suivi permet d'échanger sur les attentes de l'apprenant, de faire le bilan de ses connaissances, de ses acquisitions pratiques et stimuler son potentiel. L'apprenant, dans une dynamique de réflexion pourra alors, prendre conscience de ses éventuelles difficultés, des points à approfondir et déterminer ses besoins en formation.

Ce processus participera à la construction de son projet professionnel.

Le référent chargé du suivi pédagogique est à l'écoute et sait créer une relation de confiance. Il guide et conseille et accompagne l'apprenant au regard de ses résultats.

D – LES PROJETS SPÉCIFIQUES

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SITE ÉTAMPES

Les Échanges internationaux avec l'Association des Étudiants Infirmiers d'Étampes (AEIE)



Dans le cadre des échanges internationaux les étudiant.e.s de 3^{ème} année ont eu la possibilité de réaliser un stage de 5 semaines sur le CHU de Sherbrooke partenaire de l'établissement. Ce projet porté conjointement par l'association des étudiant.e.s, l'institut et l'établissement devrait ouvrir la voie à d'autres échanges entre professionnels de santé.

Le Laboratoire des soins relationnels

La promotion des soins relationnels est un axe fort Développés au cours de l’UE 4.2 « soins relationnels » sur les semestres 2, 3 et 5, l’objectif est d’accompagner les étudiant.e.s dans leur prise en considération et le développement de la compétence 6

« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. ».

Pour ce faire, au cours des 3 années de formation, les différents apports pédagogiques transmis se veulent être progressifs, dans une recherche de compréhension et d’intégration de la théorie et de la pratique des soins relationnels, adaptés aux situations.



Au cours de ce processus, les étudiant.e.s sont « plongés » dans le laboratoire de la relation d’aide à la personne. A travers des situations vécues en stage, des « jeux de rôles » permettent à chacun de travailler posture, technique et empathie à mettre en œuvre lors d’une relation soignant/soigné. Par la suite, des débriefings avec l’ensemble des participants ont pour objectif le développement de cette compétence.

Le Développement personnel par le théâtre

De la volonté des équipes pédagogiques à proposer aux étudiant.e.s des dispositifs en lien avec le développement personnel, l’objectif de mettre en place un atelier théâtre a pris forme grâce au partenariat avec la cité culturelle de l’EPS Barthélemy Durand.

Les acteurs du « Théâtre bleu » animent des ateliers en groupes restreints d’une dizaine d’étudiant.e.s, durant lesquels des situations professionnelles vécues en stages sont restituées oralement, puis travaillées et mises en forme à l’écrit, puis mises en scène.

La priorité est donnée à l’expression des ressentis et des émotions, dans une ambiance bienveillante et rassurante.

Les mises en scènes sont utilisées comme support de réflexion, sur le principe de l’écoute et la libre expression.

Conjointement, des exercices (diction ; déplacement dans l’espace ; prise de parole ; travail sur les sens...) sont proposés, dans l’objectif de renforcer la confiance en soi.

Enfin, une représentation théâtrale basée sur des expériences de soignants (« nuits blanches ») est réalisée, suivie d’un débat sur des thématiques professionnelles concrètes issues du vécu des professionnels de santé.

Ces activités s’inscrivent dans les unités d’enseignement 5.3. S3 « Communication et conduite de projet » et 4.2 « soins relationnels », en lien avec d’une part la conduite de projet, incluant la notion de négociation, et d’autre part la communication.

Cette méthode pédagogique permet de développer les capacités relationnelles, l’écoute, la cohésion de groupe ainsi que la réflexivité du fait qu’elle s’appuie sur des expériences de stage. Les étudiant.e.s sont invités à revisiter leurs propres expériences, celles de leurs pairs et à participer aux échanges dans le respect de l’autre.

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La pédagogie d'apprentissage par le jeu

Dans le cadre du courant pédagogique « socioconstructivisme » mise en œuvre au sein des instituts et d'une volonté de transmettre les savoirs de façon innovante, l'institut de formation aide-soignante a mis en place cette année un « jeu pédagogique » pour favoriser l'appropriation des savoirs du bloc 4 « Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ».

Les élèves sont répartis en groupes restreints et doivent retrouver à la fin des ateliers un code qui leur permettra d'ouvrir le « coffre-fort ». Les différents ateliers portent sur la tenue professionnelle, les isolements septiques, le vocabulaire en hygiène, le tri des déchets.

Cette méthode permet le travail en équipe, la réflexion collective, le partage des connaissances, la cohésion de groupe et la remobilisation des savoirs dans un contexte ludique.

L'enseignement des soins palliatifs et de la fin de vie

Dans le cadre du bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale » et du bloc 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration », module 3 « Évaluation de l'état clinique d'une personne », un cadre de santé engagé dans l'Association Française des infirmier.e.s en Cancérologie (AFIC) intervient sur la réglementation, la gestion des émotions, les soins aux patients, l'accompagnement des équipes et des aidants en soins palliatifs et en fin de vie.

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Projet Humanitude®, institut en soins infirmiers pilote

De la volonté de l'équipe d'intégrer la philosophie de l'Humanitude®, des formateurs ont été formés à la méthode mise en place par Yves Gineste et Rosette Marescotti.

Elle s'appuie sur l'utilisation de 4 piliers, le regard, la parole, le toucher et la verticalité afin de maintenir un lien avec tout être humain, notamment ceux présentant des troubles cognitifs.

La philosophie de l'Humanitude® est intégrée dans l'ensemble des compétences

A travers les TD, les choix d'ouvrages, les supports vidéo, les TP, les situations cliniques, l'équipe a à cœur d'intégrer des éléments de cette philosophie afin d'engager les étudiants dans une démarche réflexive sur les valeurs de la bientraitance, du respect de l'être humain dans son intégralité, sa dignité et ce, dans l'objectif de toujours prendre en compte ses besoins, en restant centré sur la spécificité et la singularité de la personne prise en soins.

L'intention pédagogique est de mettre en exergue l'importance du rôle propre de l'infirmière lors de ses actions en vue de développer ou maintenir l'autonomie des patients, grâce à l'utilisation de

techniques de manutention spécifiques et d'une approche relationnelle adaptée et centrée sur la personne soignée en développant l'offre de stage des structures pratiquant l'Humanitude®.

L'escape Game

Un escape Game est mis en œuvre dans le cadre de l'unité d'enseignement 4.5 « Soins infirmiers et gestion des risques » du semestre 4. Cette méthode pédagogique a pour objectif de faciliter la projection des étudiant.e.s dans la démarche d'analyse d'un incident critique.

Le jeu permet de travailler, notamment, la cohésion d'équipe, la communication, la réflexivité, l'écoute, l'entraide, le calcul.

Cet outil pédagogique ludique, innovant, captivant et formateur fait appel à des capacités d'observation, d'analyse, d'évaluation et de prise de décision dans un processus d'amélioration de la qualité.

Des escape games numériques sont utilisés aux semestres 2 et 5 dans les unités d'enseignements 4.4 « thérapeutiques et contributions au diagnostic médical » et 2.11 « pharmacologie et thérapeutiques ».

L'évaluation des UE 4.4 « thérapeutique et contribution au diagnostic médical » en contrôle continu

La mise en place d'un contrôle continu des unités d'enseignements « 4.4 » émane de la volonté de favoriser l'intégration des savoirs théoriques et savoir-faire afin de permettre aux étudiant.e.s d'évaluer leurs acquisitions, d'améliorer leur pratique et d'ajuster leur posture. Plusieurs séquences de travaux pratiques consécutives réduiront le stress lors des évaluations en situation simulée.

Ce projet se réalisera sur l'unité d'enseignement du semestre 5 et pourra être étendu aux unités d'enseignements du semestre 2 et du semestre 4, au regard des résultats obtenus suite à la mise en œuvre de cette modalité d'évaluation.

L'IFPM

Le service sanitaire

Le service sanitaire contribue à la promotion de la santé, notamment à la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements et environnements favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il permet la formation des futurs professionnels de santé et renforce leur sensibilisation à ces enjeux en assurant leur maîtrise des connaissances et compétences nécessaires (Article D 4071-1 du CSP).

Conformément au Décret du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiant.e.s en santé, la promotion à la santé a été valorisée par la mise en place du service sanitaire.

Le service sanitaire pour les étudiant.e.s en santé a été mis en œuvre à l'institut. L'objectif est de favoriser l'interdisciplinarité, les étudiant.e.s des différentes filières en santé pour réaliser des projets communs.

Les étudiant.e.s se forment ainsi à la pédagogie, au partage de leurs savoirs pour sensibiliser les citoyens à des comportements favorables à la santé.

Le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

L'objectif est de former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Ils interviennent dans des établissements scolaires, lieux de vie, entreprises...sur des thèmes prioritaires de santé publique (promotion de l'activité physique, l'éducation à la sexualité intégrant la prévention des infections sexuellement transmissibles et la contraception, la nutrition, les troubles du sommeil, l'hygiène, l'hygiène buccodentaire, la lutte contre les addictions : tabac, alcool, drogues, etc.), la vaccination, les gestes qui sauvent.

Au regard de la pandémie, l'arrêté du 22 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 :

- Inclus la participation encadrée des étudiant.e.s en santé à des actions de dépistage,
- Définit la prévention des infections et de l'antibiorésistance comme domaine d'action prioritaire. Inclus les gestes d'urgences comme action ciblée selon les problématiques définies selon les territoires et publics cibles.

Ainsi, l'institut a mis en place un partenariat avec des établissements scolaires de l'agglomération d'Étampes (écoles primaires, collège, lycée), des structures médico-sociales (MAS), des associations reconnues d'utilité publique (foyer d'hébergement de la Croix Rouge...), et les espaces communaux (forum santé, ateliers santé ville...).

L'organisation du service sanitaire est programmé sur trois périodes :

- ✓ Une période de formation théorique sur 3 semaines identifiées via les unités d'enseignement 1.2 S3 « santé publique et économie de la santé » et 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs »
- ✓ Une période de formation clinique sur 3 semaines identifiées
- ✓ Une période d'évaluation de l'action

Les intentions pédagogiques pour la période de formation clinique s'intègrent dans la pédagogie d'approche par compétence : (compétence 5 et compétence 8)

- ✓ Formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'attention d'un public cible (C5)
- ✓ Mettre en œuvre des séquences éducatives dans le domaine de la prévention primaire (C5)
- ✓ Appréhender la méthodologie de la recherche (C8)

Organisée sur 3 semaines, les séquences de suivi du projet de construction de l'action de santé publique font l'objet de points d'étapes réguliers sur l'avancée du travail des étudiant-e-s dans la progression de la démarche de projet. L'accompagnement de groupes par un formateur référent se poursuit avec les partenaires de terrain qui collaborent à la mise en œuvre du projet.

Depuis le début de ce partenariat, les structures d'accueil renouvellent tous les ans leur volonté de pérenniser ce travail collaboratif qui donne du sens à la prévention dans le domaine de la santé publique auprès d'une population ciblée.



Audits dans les services de soin

Dans le cadre de la professionnalisation des étudiant.e.s de 3^{ème} année un partenariat a été établi avec le service qualité et les services de soins de l'établissement Barthélemy Durand Étampes.

Il s'inscrit dans l'unité d'enseignement 4.8 « qualité des soins et évaluation des pratiques » au semestre 6. Il consiste à sensibiliser et acculturer les étudiant.e.s à l'évaluation des pratiques professionnelles au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée.

Ce partenariat permet aux étudiant.e.s en soins infirmiers de réaliser une observation des pratiques dans les services de soins à l'aide d'une grille d'audit sur deux thématiques préalablement définies entre l'institut, la direction des soins et le service qualité de l'établissement.

Les résultats de ces observations font l'objet d'un travail écrit d'analyse.

Les étudiant.e.s participent à la formation « patient traceur » réalisée par le service qualité de l'établissement ainsi qu'à l'audit en service, sur le site de Étampes et le site de Sainte Geneviève des Bois.

Cette expérience immersive permet une approche concrète du processus d'évaluation de la qualité des soins. L'étudiant.e est positionné comme un auditeur.

Projet de développement personnel

Le projet s'articule autour des apprenants et de leur bien-être. L'IFPM propose des séances de sophrologie aux apprenants, sur la base du volontariat et animés par un intervenant diplômé en sophrologie 1 fois/semaine en dehors des heures d'enseignements.

Les objectifs sont la gestion du stress et des émotions, s'autoriser un lâché prise, pouvoir utiliser les outils acquis dans toutes circonstances, de travailler le renforcement positif et transférer les acquis lors de la prise en soins des patients

L'enseignement des soins palliatifs et de la fin de vie

Depuis la convention citoyenne d'avril 2023 sur la thématique de la fin de vie, il est mis en exergue que cadre actuel d'accompagnement de la fin de vie n'est pas adapté aux différentes situations rencontrées.

Afin de permettre aux étudiant.e.s en santé d'appréhender au mieux l'accompagnement nécessaire dans la mise en place du parcours de soins, des enseignements spécifiques sont dispensés sur les prises en charge en soins palliatifs et la fin de vie ainsi que sur la pluridisciplinarité et la coordination interprofessionnelle :

- ✓ Unités d'enseignements 1.3 semestres 1 et S4 « législation, éthique, déontologie » en lien avec la compétence 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle »
 - Semestre 1 : mise en œuvre une démarche éthique autour d'une situation de soin de fin de vie
 - Semestre 4 : mise en œuvre une démarche éthique autour d'une situation de soin en soins palliatifs.
- ✓ Unité d'enseignements 4.7 semestre 5 « soins palliatifs » en lien avec la compétence 4 « mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique », une table ronde est organisée avec des experts dans cette prise en soin : un infirmier avec une expertise hospitalière et un infirmier avec une expertise extra hospitalière en parcours de soins complexes.
- ✓ Le repérage des concepts, l'identification des valeurs personnelles et professionnelles sont exploités en travaux dirigés à travers l'étude de vidéos, de situations de soins et de témoignages.
- ✓ La visite d'un service de soins palliatifs, en groupe restreints, suivi d'un temps d'échange en équipe pluri professionnelle permet d'apporter des éléments de réponse aux différents questionnements.

Les apprenant participent à une conférence : « Des soins de joie, a l'approche de la mort ? » donnée par une conférencière pédagogue art thérapeute afin de porter un autre regard sur la personne en fin de vie et sur l'accompagnement.

Les objectifs de cette conférence sont de continuer d'enrichir la réflexion et la perception sur les soins palliatifs, questionner différemment les valeurs et principes de soins qui sous-tendent la relation soignant/soigné dans un contexte palliatif ou de fin de vie, expérimenter le bien-être du soignant: des pratiques à vivre pour les transmettre, accompagner les émotions contradictoires des patients...

Le réseau NEPALE réalise une présentation sur les réseaux de soins en oncologie, les soins de support aux patients en cours ou fin de traitement. La psychologue présente aux apprenants l'impact de l'aspect psychologique des soins palliatifs et leur retentissement sur les patients, sur les familles et sur les soignants.

Mutualisation de la mise en œuvre du parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés
Un formateur de chacun des groupes compétence des instituts de formation en soins infirmiers du site d'Étampes et du site de sainte Geneviève des bois travaillent en collaboration afin d'harmoniser les enseignements de la mise en œuvre du dispositif parcours d'accès spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants, afin de mutualiser les enseignements, les locaux et les compétences des formateurs pour une mise en œuvre prévue au deuxième semestre 2024

Participation à la journée d'Octobre Rose

Les élèves et étudiant.e.s se mobilisent en participant à la journée « Octobre rose », au sein de l'établissement.

OCTOBRE ROSE
7^{ÈME} ÉDITION

*Se mobiliser pour le
dépistage du cancer du sein*

Mardi 10 octobre 2023
à partir de 13h
Site de Barthélemy Durand sur Orge
Bâtiment de l'horloge
2, route de Longpont
91700 Sainte-Geneviève-des-bois

Jeudi 12 octobre 2023
à partir de 13h
Site d'Étampes - La cité culturelle
Avenue du 8 mai 1945 - 91150 Étampes

ÉVÈNEMENT

E - LA STRATÉGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'APPRENANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNÉ

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE SATISFACTION FINANCEURS ET PARTENAIRES

Un questionnaire est envoyé aux financeurs et employeurs.

	QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE SATISFACTION FINANCEURS ET PARTENAIRES	FSI-AME-FOR-001
		Version 1 Date de création : 14/05/2021 Date de modification : 24/05/2022 Page 1 sur 2

Dans le cadre de la démarche qualité, l'institut de formation en soins infirmiers vous invite à répondre à ce questionnaire de satisfaction. Il nous permettra de prendre en compte vos remarques et vos suggestions.

Établissement :

RELATION CLIENT

- **Prise de contact, disponibilité et écoute**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

- **Suivi administratif**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

- **Qualité des documents transmis**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

- **Respect des délais de réponses**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

IFSI/IFAS, EPS Barthélemy Durand, Avenue du 8 mai 1945 BP. 69 91152 ÉTAMPES Cedex
 Téléphone : 01.69.92.51.56 Email : ifsi@eps-etampes.fr

	QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE SATISFACTION FINANCEURS ET PARTENAIRES	IFA-SAT-FOR-001
		Version 1 Date de création : 14/05/2021 Date de modification : 14/05/2021 Page 1 sur 3

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES ÉTABLISSEMENTS FINANCEURS ET PARTENAIRES

Dans le cadre de la démarche qualité, les instituts de formation d'aides-soignants vous invite à répondre à ce questionnaire de satisfaction. Il nous permettra de prendre en compte vos remarques et vos suggestions.

Établissement :

RELATION CLIENT

- **Prise de contact, disponibilité et écoute**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

- **Suivi administratif**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

- **Qualité des documents transmis**

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Suggestions /remarques :

.....

IFSI/IFAS, EPS Barthélemy Durand, Avenue du 8 mai 1945 BP. 69 91152 ÉTAMPES Cedex
 Téléphone : 01.69.92.51.56 Email : ifsi@eps-etampes.fr

RÉUNION AVEC LES TERRAINS DE STAGE, EMPLOYEURS ET FINANCEURS

Une réunion annuelle est organisée au sein des instituts afin de :

- ✓ Présenter les évolutions règlementaires en lien avec les référentiels de formation
- ✓ Identifier les attentes des partenaires dans l'encadrement et la formation des apprenants
- ✓ Faire un retour d'expériences sur les axes d'amélioration à envisager et les points positifs.

F - LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATIONS DE HANDICAP

Les instituts de formation peuvent proposer un accompagnement individualisé à chaque apprenant en situation de handicap.

Deux formateurs sont référents handicap, un sur la formation aide-soignante, un sur la formation en soins infirmiers.

Tous deux ont bénéficié d'une formation de référent handicap. Ils ont formé l'ensemble des équipes des instituts.

Pour étudier la mise en œuvre des demandes des apprenants en situation de handicap, une adresse mail générique a été créée : referent.handicap.FSL.FAS@eps-etampes.fr site Étampes et referent.handicap.FSL.BDSO@eps-etampes.fr site Saint Geneviève des bois. L'information donnée à tous les apprenants et diffusée sur le site internet.

Une procédure connue de tous a été formalisée.

Les instituts ont bénéficié d'une subvention via l'appel à projet « 100% inclusion » qui va permettre de sensibiliser les équipes et les apprenants sur les handicaps invisibles au travers de Flyers d'informations, de formation des équipes et référents handicaps.

	PROCÉDURE PRISE EN CHARGE DE SITUATION DE HANDICAP APPRENANT	FAS-FOR-PRO-001
		Version 1 Date de création : 30/09/2021 Date de modification : 30/09/2021
		Page 1 sur 3

Objet	Domaine & limites d'application
Cette procédure vise à s'assurer que les apprenants en situation de handicap puissent bénéficier des aménagements adaptés et suivre leurs formations dans les meilleures conditions possibles.	Instituts de formation Barthelemy Durand
Terminologie	Documents de référence
	référentiel national Qualité <u>Qualiopi</u>

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLÉMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	Matériel
Secrétaire pédagogique Réfèrent de suivi pédagogique Réfèrent handicap	<u>Formeis</u> PC Outlook Fiche de poste réfèrent handicap Support de sensibilisation prise en charge d'une situation de handicap
Matière	Milieu

ÉLÉMENTS SORTANTS	
Résultats attendus	Traçabilité & indicateurs
L'apprenant en situation de handicap suit sa formation dans les meilleures conditions possibles	Dossier apprenant <u>Formeis</u> Grille d'entretien situation de handicap Tableau récapitulatif des aménagements handicap

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

|

Étape	Acteurs	Action	Relation
PREREQUIS : GARANTIR L'ACCESSIBILITE DE L'INFORMATION DE POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE D'UN HANDICAP POUR L'APPRENANT			
0	Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information sur la prise en charge du handicap d'un apprenant accessible et à jour sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site internet de l'institut de formation ▪ La plaquette d'information IFSI IFAS ▪ Adresse mail des référents handicap fonctionnelle 	
	Réfèrent handicap	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation annuelle de l'ensemble de l'équipe par les référents handicap à la gestion des situations de handicap au sein des instituts de formation ▪ Mise à jour de l'annuaire des experts et organismes référents handicap 	REF annuaire
IDENTIFICATION SUIVI ET GESTION D'UNE SITUATION DE HANDICAP			
1	Le réfèrent de suivi pédagogique	<p><u>Rappel des modalités de prise en charge d'une situation de handicap</u> Lors de la réunion de présentation rappel les modalités de signalement et de suivi d'une situation de handicap.</p>	
2	Secrétariat Réfèrent pédagogique	<p><u>Conseil et orientation de l'apprenant</u> Lors d'interrogation par un apprenant sur une situation d'handicap, renseigne sur les modalités de prise en charge et oriente vers le réfèrent handicap.</p>	
3	Réfèrent de suivi pédagogique	<p><u>Recueil d'un signalement d'une situation de handicap dès l'admission ou tout au long de la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A la lecture du dossier d'inscription et d'éventuelle attestation MDPH ou à la demande d'un étudiant, transmet <u>systematiquement par mail</u> (adresse referent.handicap.fsi.fas@eps-etampes.fr) au réfèrent handicap les informations recueillies <p>Renseigne le nom et prénom de l'apprenant dans le tableau récapitulatif des aménagements situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\ HANDICAP\ ANNEE EN COURS »</p>	REF tableau récapitulatif des aménagements
4	Réfèrent handicap	<p><u>Contact, organise un rendez-vous et reçoit l'apprenant pour formaliser un accompagnement adapté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifie les éléments du dossier de l'apprenant, attestation médicale, attestation MDPH. Conseil et oriente si nécessaire l'apprenant pour compléter ses démarches externes. ▪ Complète avec l'apprenant la grille d'entretien apprenant en situation de handicap ▪ Détermine les aménagements adaptés avec l'apprenant ▪ Saisi le compte rendu de l'entretien dans le dossier de l'apprenant sous <u>Formeis</u> dans la section des entretiens pédagogiques ▪ Enregistre la grille en pièce jointe dans le dossier de l'étudiant sous <u>Formeis</u>. ▪ Saisi l'aménagement à la situation de handicap dans le tableau récapitulatif des aménagements réalisés situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\ HANDICAP\ ANNEE EN COURS » dans le <u>filet</u>. 	REF grille REF tableau récapitulatif des aménagements
5	Réfèrent handicap	<p><u>Mise en œuvre de l'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et s'assurer de la mise en œuvre des aménagements du handicap en lien avec le réfèrent pédagogique de l'apprenant 	REF annuaire

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ A chaque fois que nécessaire prends conseil auprès de référents et d'organisme experts 	
6	Réfèrent handicap	<p><u>Vérification de l'efficacité de l'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au plus proche de la mise en œuvre de la première utilisation par l'apprenant, s'assure de l'efficacité de l'aménagement avec l'apprenant en lien avec le référent pédagogique ▪ Si nécessaire adapte l'aménagement ▪ Saisi les éventuelles modifications dans le dossier apprenant dans <u>Formeis</u> ▪ Saisi l'évaluation de l'aménagement et les éventuelles modifications de l'aménagement à la situation de handicap dans le tableau récapitulatif des aménagements réalisés situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\, HANDICAP\, ANNEE EN COURS » dans le <u>filer</u>. 	
7	Réfèrent handicap	<p><u>Suivi de la prise en charge de la situation d'handicap de l'apprenant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise un entretien annuel de suivi de la situation de handicap avec l'apprenant. ▪ L'entretien de suivi peut être plus fréquent à la demande de l'apprenant ou à l'appréciation du référent handicap ▪ Saisi le <u>compte rendu</u> de l'entretien dans le dossier de l'apprenant sous <u>Formeis</u> dans la section des entretiens pédagogiques ▪ Enregistre la grille actualisée en pièce jointe dans le dossier de l'étudiant sous <u>Formeis</u>. ▪ Informe le référent pédagogique de l'apprenant ▪ Saisi les éventuelles modifications de l'aménagement à la situation de handicap dans le tableau récapitulatif des aménagements situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\, HANDICAP\, ANNEE EN COURS » dans le <u>filer</u>. 	

G - L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATÉGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

	GESTION ET SUIVI DES INTERRUPTIONS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (ABANDON, ARRÊT)	FSI-FOR-PRO-003
		Version 2 Date de création : 31/05/2021 Date de modification : 07/07/2022
		Page 67 sur 104
Objet	Domaine & limites d'application	
Suivre et accompagner les étudiant.e.s qui souhaitent interrompre leur formation ou se trouvent en situation de rupture de leur formation.	IFSI Barthelemy Durand	
Terminologie	<i>Documents de référence</i>	
<p>Interruption de formation : quel qu'en soit le motif une interruption de formation ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant.e conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci.</p> <p>Au-delà de cette durée, l'étudiant.e perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection.</p> <p>Le directeur de l'institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.</p> <p>Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation</p>	Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux	

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLÉMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	Matériel et Milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudiant ▪ Formateur référent de suivi pédagogique ▪ Secrétariat ▪ La directrice des instituts de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logiciel Formeis ▪ Logiciel Outlook ▪ Poste informatique et connexion internet et réseau

ÉLÉMENTS SORTANTS

Objectifs et résultats attendus	Traçabilité & indicateurs
<p>Limiter et accompagner les situations d'interruption de formation en fournissant information et accompagnement nécessaire au étudiants.</p>	<p>Indicateur : pourcentage d'interruption et verbatim d'interruption (Revue de direction)</p>

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

Rédaction : MACON Anne		Vérification : DE LISI Jean-Marc	Approbation : SCHLOSSER Christine
Étape	Acteur	Action	Relation
1	Etudiant	<p><u>Souhait d'interruption ou absence prolongée</u> Informe son référent de suivi pédagogique de son projet d'interrompre la formation</p> <p>OU</p> <p>L'étudiant.e n'assiste plus à sa formation/stage depuis plus de 15 jours sans information de sa part</p>	
2	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Vigilance sur les risques d'interruption</u> Contrôle régulièrement la présence de ses étudiant.e.s et reçoit les demandes d'interruption</p>	
3	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Proposer un rendez-vous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Invite l'étudiant.e à un RDV de suivi pédagogique ▪ En l'absence de réponse de l'étudiant.e dans les 7 jours, applique la procédure de relance de l'étudiant.e. 	<p><u>REF:</u> Procédure de relance de l'étudiant suite à une interruption abandon</p>
4	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Informé du souhait d'interruption</u> Prévient la direction et l'équipe pédagogique de cet événement</p>	
5	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>RDV de suivi pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En présence de l'étudiant.e, recueille les motifs de son projet d'interruption. Le cas échéant, propose et adapte les conditions de formation si cela est possible ▪ Si l'étudiant.e confirme son souhait d'interrompre sa formation. Le référent de suivi pédagogique informe l'étudiant.e qu'il y aura un RDV avec la directrice des instituts pour finaliser l'interruption et pour le rappel des conditions d'interruption selon les textes législatifs de la formation concernée. 	<p><u>REF :</u> Questionnaire interruption de formation</p>

		<ul style="list-style-type: none"> Trace les éléments significatifs de l'entretien dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique 	
6	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Mise en place du rendez-vous Direction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagne l'étudiant.e dans la prise de RDV avec la direction pour concrétiser son projet d'interruption. Si l'étudiant.e ne demande pas dans les deux jours un rendez-vous avec la direction, applique la procédure de relance de l'étudiant. 	
7	Secrétariat	<p><u>Confirme et fixe le RDV</u></p> <p>En lien avec la Directrice des Instituts, envoi une confirmation du RDV avec la date et l'heure du RDV par mail (avec mise en copie de la direction des instituts et du référent de suivi pédagogique).</p>	
8	La directrice des instituts Et le référent de suivi pédagogique	<p><u>Entretien de projet d'interruption</u></p> <p>En présence de l'étudiant.e, recueillent la confirmation ou non de son projet d'interruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> CAS DE CONFIRMATION DU PROJET D'INTERRUPTION Evoquent les droits de l'étudiant et les conditions d'interruption selon l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure EN CAS D'ABANDON DU PROJET D'INTERRUPTION Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure d'interruption SI L'ETUDIANT.E NE SE PRESENTE PAS A L'ENTRETIEN, application de la procédure de relance de l'étudiant.e. 	
9	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Formalisation de l'interruption</u></p> <p>L'étudiant.e rédige une lettre de demande à la directrice des instituts dont la date de réception détermine la prise d'effet de l'interruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'étudiant.e n'a pas adressé de lettre dans les 7 jours et ne s'est pas manifesté auprès de l'institut, applique la procédure de relance de l'étudiant.e. 	REF courrier information interruption

10	Le référent de suivi pédagogique	<u>Si formalisation de l'interruption par l'étudiant.e</u> Indique selon le mode d'emploi du logiciel Formeis la traçabilité dans le fichier étudiant .e	
11	Le référent de suivi pédagogique	<u>Prépare la réponse de courrier à destination de l'étudiant.e</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore une proposition de courrier de réponse personnalisée selon la situation scolaire de l'étudiant (validation, dettes...) ▪ Adresse la proposition de courrier à la directrice des instituts 	REF : courrier type interruption
12	Le référent de suivi pédagogique	<u>Prépare la synthèse écrite de la situation pédagogique de l'étudiant.e pour présentation en SCPTSIE</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore une synthèse de la situation pédagogique selon la trame de référence. ▪ Adresse le document à la directrice des instituts/coordinatrice pédagogique pour validation. ▪ Classe le document validé dans le fichier correspondant à la SCPTSIE. 	REF : trame présentation situation pédagogique en SCPTSIE FILER IFSI-Gouvernance-instances-SCPTSIE-
13	La directrice des instituts	<u>Valide le courrier et la synthèse de la situation pédagogique</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide le courrier personnalisé et le transmet au secrétariat ▪ Valide la présentation de la situation pédagogique 	
14	Le référent de suivi pédagogique	<u>Transmission des situations individuelles à présenter en SCPTSIE</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le référent de suivi pédagogique transmet au cadre de santé formateur siégeant à la SCPTSIE les situations des étudiant.e.s à présenter lors de l'instance. 	
15	Le formateur siégeant à la SCPTSIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant.e.s (ESI) 	
16	Secrétariat	<u>Adresse le courrier de réponse à l'étudiant.e</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoie par courrier AR le courrier personnalisé à l'étudiant.e ▪ Archive dans le dossier scolaire de l'étudiant sous Formeis 	
17	Etudiant.e	<u>Demande de réintégration</u> En cas de souhait de réintégration, doit avertir selon les modalités définies dans le courrier qui lui a été adressé au moment de l'interruption. Une demande de réintégration formulée en dehors de ces modalités pourra ne pas être traitée pour l'année souhaitée.	REF : courrier type de reprise après interruption

DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS

Procédure QUALIOPI des ruptures de formation :

Objet	Domaine & limites d'application
Suivre et accompagner les élèves qui souhaitent interrompre leur formation ou se trouvent en situation de rupture de leur formation.	IFAS Barthelemy Durand
Terminologie	<i>Documents de référence</i>
Interruption de formation : En cas d'interruption de la formation pour des raisons justifiées, et notamment en cas de maternité, l'élève conserve les notes obtenues aux évaluations des modules ainsi que celles obtenues lors des stages cliniques. La formation est reprise l'année suivante au point où elle avait été interrompue. Lorsque l'interruption de la formation a été supérieure à un an, les modalités de reprise de celle-ci sont fixées par le directeur de l'institut de formation, après avis du conseil technique.	Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État aide-soignant :

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLEMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	Matériel et Milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elève ▪ Formateur référent de suivi pédagogique ▪ Secrétariat ▪ La directrice des instituts de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logiciel Formeis ▪ Logiciel Outlook ▪ Poste informatique et connexion internet et réseau

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

Rédaction : MACON Anne		Vérification : DE LISI Jean-Marc	Approbation : SCHLOSSER Christine
Étape	Acteur	Action	Relation
1	Elève	<p>Souhait d'interruption ou absence prolongée</p> <p>Informe son référent de suivi pédagogique de son projet d'interrompre la formation</p> <p>OU</p> <p>L'élève n'assiste plus à sa formation/ stage depuis plus de 15 jours sans information de sa part</p>	

2	Le référent de suivi pédagogique	<u>Vigilance sur les risques d'interruption</u> Contrôle régulièrement la présence de ses élèves et reçoit les demandes d'interruption	
3	Le référent de suivi pédagogique	<u>Proposer un rendez-vous</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Invite l'élève à un RDV de suivi pédagogique ▪ En l'absence de réponse de l'élève dans les 7 jours, applique la procédure de relance de l'élève. 	REF: Procédure de relance de l'élève suite à une interruption abandon
4	Le référent de suivi pédagogique	<u>Informé du souhait d'interruption</u> Prévient la direction et l'équipe pédagogique de cet événement	
5	Le référent de suivi pédagogique	<u>RDV de suivi pédagogique</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En présence de l'élève, recueille les motifs de son projet d'interruption. Le cas échéant, propose et adapte les conditions de formations si cela est possible ▪ Si l'élève confirme son souhait d'interrompre sa formation. Le référent de suivi pédagogique informe l'élève qu'il y aura un RDV avec la directrice des instituts pour finaliser l'interruption et pour le rappel des conditions d'interruption selon les textes législatifs de la formation concernée. ▪ Trace les éléments significatifs de l'entretien dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique 	REF: Questionnaire interruption de formation
6	Le référent de suivi pédagogique	<u>Mise en place du rendez-vous Direction</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagne l'élève dans la prise de RDV avec la direction pour concrétiser son projet d'interruption. ▪ Si l'élève ne demande pas dans les deux jours un rendez-vous avec la direction, applique la procédure de relance de l'élève. ▪ 	
7	Secrétariat	<u>Confirme et fixe-le RDV</u> En lien avec la Directrice des Instituts, envoi une confirmation du RDV avec la date et l'heure du RDV par mail (avec mise en copie de la direction des instituts et du référent de suivi pédagogique).	
8	La directrice des instituts Et le référent de suivi pédagogique	<u>Entretien de projet d'interruption</u> En présence de l'élève, recueillent la confirmation ou non de son projet d'interruption. <ul style="list-style-type: none"> ▪ CAS DE CONFIRMATION DU PROJET D'INTERRUPTION Evoquent les droits de l'élève et les conditions d'interruption selon l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 	

		<p>juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ EN CAS D'ABANDON DU PROJET D'INTERRUPTION trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure ▪ SI L'ELEVE NE SE PRESENTE PAS A L'ENTRETIEN, applique la procédure de relance de l'élève. 	
9	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Formalisation de l'interruption</u> L'élève rédige une lettre de demande à la directrice des instituts dont la date de réception détermine la prise d'effet de l'interruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si l'élève n'a pas adressé de lettre dans les 7 jours et ne s'est pas manifesté auprès de l'institut, applique la procédure de relance de l'élève. 	REF courrier information interruption
10	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Si formalisation de l'interruption par l'élève</u> Indique selon le mode d'emploi du logiciel formeis la traçabilité dans le fichier élève</p>	
	Le référent de suivi pédagogique	<p><u>Prépare la réponse de courrier a destination de l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore une proposition du courrier de réponse personnalisée selon la situation scolaire de l'élève (validation, dettes...) ▪ Adresse la proposition de courrier à la directrice des instituts 	REF : courrier type interruption
	La directrice des instituts	<p><u>Valide le courrier et informe la section compétente</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide le courrier personnalisé et le transmet au secrétariat ▪ Informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves 	
	Secrétariat	<p><u>Adresse le courrier de réponse à l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoie par courrier AR le courrier personnalisé à l'élève ▪ Archive dans le dossier scolaire de l'élève sous Formeis 	
	Elève	<p><u>Demande de réintégration</u> En cas de souhait de réintégration, doit avertir selon les modalités définies dans le courrier qui lui a été adressé au moment de l'interruption. Une demande de réintégration formulée en dehors de ces modalités pourra ne pas être traitée pour l'année souhaitée.</p>	REF : courrier type de reprise après interruption

XI. LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les lieux de stages reconnus qualifiants sont :

- ✓ Les centres hospitaliers généraux, les cliniques et hôpitaux privés.
- ✓ Les établissements publics de santé.
- ✓ Les structures extrahospitalières (services de soins à domicile, maisons de retraite...).

SOINS DE COURTE DURÉE

Site Étampes

Centre Hospitalier, Arpajon
Hôpital Privé Paris Essonne « Les Charmilles », Arpajon
Hôpital Privé Jules Vallès, Athis-Mons
Hôpital Privé gériatrique « Les Magnolias », Ballainvilliers
Centre Hospitalier de Bligny, Briis sous Forge
Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation, Bullion
Hôpital « Georges Clémenceau », Champcueil
Centre Hospitalier Sud Essonne, site Dourdan et site Étampes
Nephrocare Dourdan et Etampes
Centre Médico-Chirurgical et Obstétrical, Evry
Clinique de l'Essonne, Évry-Courcouronnes
Centre Hospitalier « Manhès », Fleury Mérogis
Centre Pédiatrique des Côtes, Les Loges-en-Josas
GHNE, site Longjumeau et site Orsay
Clinique « de l'Yvette », Longjumeau
Hôpital Privé « Jacques Cartier », Massy
Clinique « St Jean l'Ermitage », Melun
Hôpital « Pierre Lebrun », Neuville aux Bois
Centre Hospitalier, Pithiviers
Hôpital Privé « Claude Gallien », Quincy sous Sénart
Centre Hospitalier, Rambouillet
Groupe Hospitalier « Les Cheminots », site Ris Orangis et site Draveil
Clinique « Pasteur », Ris-Orangis
Clinique « CLINEA », Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Pôle santé Oréliance, Saran
Clinique « Le Moulin de Viry », Viry-Châtillon

Site Sainte Geneviève des Bois

Hôpital privé d'Antony, Antony
Clinique « les charmillles », Arpajon
Centre Hospitalier d'Arpajon, Arpajon
Hôpital Prive « les magnolias », Ballainvilliers
Centre Hospitalier de Bligny, Briis sous forges
Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation, Bullion
Centre Hospitalier Georges Clemenceau, Champcueil
Hôpital d'Instruction des Armées Percy, Clamart
Centre Hospitalier Sud francilien, Corbeil
Centre Hospitalier, Dourdan
Centre Hospitalier Sud Essonne
Centre Médico-Chirurgical Le mousseau, Evry
Centre Médico-Chirurgical Marie Lannelongue, Le Plessis Robinson
Clinique de l'Yvette, Longjumeau
Groupe Hospitalier Nord Essonne site Longjumeau et site Orsay
Hôpital Privé « Jacques Cartier », Massy
Clinique Geoffroy saint hilaire, Paris
Hôpital Pierre Rouques, Paris
Hôpital Saint Antoine, Paris
Fondation Rothschild , Paris
Hôpital Pitie Salpêtrière, Paris
Maison médicale Jeanne Garnier, Paris
Hôpital Cognacq Jay, Paris
Hôpital prive cl. Galien, Quincy sous Sénart
Clinique pasteur, Ris-Orangis
Hôpital d'Instruction des Armées Begin, Saint -Mande
Hôpital Paul brousse, Villejuif
Institut Gustave Roussy, Villejuif
Clinique le moulin de Viry, Viry Chatillon
Hôpital Privé du val d'Yerres, Yerres

SOINS EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

Site Étampes

Établissement Public de Santé Barthélémy Durand :

PÔLE DE PSYCHIATRIE ADULTE (secteurs 91 G01 à 91 G09)

Secteurs de psychiatrie adulte – Hospitalisation temps plein

L'hospitalisation est répartie sur 2 sites :

- Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G05, 91 G06, 91 G07, 91 G08, 91 G09
Sainte-Geneviève-des-Bois
- Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G01, 91 G02, 91 G03, 91 G04 Étampes

SECTEUR 91 G01

Cantons concernés : Étampes, Mennecy.

- Unité d'hospitalisation « Chaslin » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.

- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Étincelle Étampes.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) La-Ferté-Alais.

SECTEUR 91 G02

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Étampes.

- Unité d'hospitalisation « Ségla » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Les Terrasses » Dourdan.
- Centre médico-psychologique (CMP)-Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Étampes.

SECTEUR 91 G03

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Mennecy, Ris-Orangis.

- Unité d'hospitalisation « Iris-Régis » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Guillaume Apollinaire » Brétigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Brétigny-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Mennecy.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT).

SECTEUR 91 G04

Cantons concernés : Arpajon, Dourdan, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Longjumeau.

- Unité d'hospitalisation « Tilleuls » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « La Parenthèse » Egly.
- Centre médico-psychologique (CMP) Limours.

SECTEUR 91 G05

Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Longjumeau, Sainte-Geneviève-des-Bois.

- Unité d'hospitalisation « Moreau de Tours » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Les Marronniers » et Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) des « Mares-Yvon » Sainte-Geneviève-des-Bois.

SECTEUR 91 G06

Cantons concernés : Longjumeau, Massy, Savigny-sur-Orge.

- Unité d'hospitalisation « Peupliers » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Les Sources » Longjumeau.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Patio » Champlan.
- Maison thérapeutique : Longjumeau.
- Centre intersectoriel d'accueil et de crise départemental (CIAC) risque suicidaire « L'inattendu » Longjumeau.
- Centre hospitalier de Longjumeau : Longjumeau.

SECTEUR 91 G07

Cantons concernés : Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge.

- Unité d'hospitalisation « Magnan » et hôpital de jour (HDJ) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Savigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) : Savigny-sur-Orge.

SECTEUR 91 G08

Cantons concernés : Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry-Châtillon.

- Unité d'hospitalisation « Alberto Giacometti » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Séraphine de Senlis Morsang-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Séraphine de Senlis » Morsang-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Lucien Bonnafé » Grigny.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Lucien Bonnafé » Grigny.

SECTEUR 91 G09

Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil.

- Unité d'hospitalisation « Primevères » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « La Boisselière Juvisy-sur-Orge.
- Hôpital de jour Juvisy-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Ancre » Juvisy-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Draveil.

PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (secteurs 91 I01, 91 I02, 91 I05)

SECTEUR 91 I01

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Étampes, Gif-sur-

- Yvette, Les Ulis, Longjumeau, Mennecy, Ris-Orangis.
- Hôpital de jour « La Traversière » Étampes.
- Hôpital de jour « Imre Herman » Longpont-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Arpajon.
- Centre médico-psychologique (CMP) Dourdan.
- Centre médico-psychologique (CMP) Longpont-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) Milly-la-Forêt.
- Centre médico-psychologique (CMP) La Ferté-Alais.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Adolescents : Étampes.
- Lieu d'accueil parents-enfants « L'Arc-en-Ciel » Montlhéry.
- Lieu d'accueil parents-enfants « Le Square » Égly.
- Jardin d'enfants thérapeutique « Libellules » Étampes.
- Jardin d'enfants thérapeutique « Rénettes » Longpont-sur-Orge.
- Unité mobile périnatale et petite enfance : Longpont-sur-Orge.
- Équipe orientation suivi (EOS) Psychiatrie de liaison : 91150 Étampes.
- Unité mobile départementale de psychiatrie transculturelle (UMTC) : 91160 Champlan.

SECTEUR 91 I02

Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon.

- Hôpital de jour « Intermezzo » : Savigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Tempo » : Savigny-sur-Orge.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) « La Lisière » : Savigny-sur-Orge.
- Antenne de consultation « Prélude » : Athis-Mons.
- Centre d'accueil pour adolescents « L'Entretiens » : Savigny-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) « L'Imagerie » 91350 Grigny.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Auberge » et « Arpège » : Grigny.

SECTEUR 91 I05

Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Longjumeau, Massy, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge.

- Hôpital de jour « Mosaïque » : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Longjumeau.
- Centre médico-psychologique (CMP) et unité de thérapie familiale (UTF) : Champlan.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Saint-Michel-sur-Orge.

SERVICE DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES POUR ADOLESCENTS (91 Z02)

- Unité d'hospitalisation de crise pour adolescents (UHPA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Hôpital de jour et centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) pour adolescents « La Maison du Cèdre » : Sainte-Geneviève-des-Bois.

MAISON DES ADOLESCENTS

- Maison des adolescents de l'Essonne (MDA 91) : Sainte-Geneviève-des-Bois.

PÔLE TRANSVERSAL, DE RECOURS, DE RÉFÉRENCE ET DE RECHERCHE (T3R)

SERVICE DES STRUCTURES INTERSECTORIELLES ADULTES (91 Z01)

- Unité de thérapie familiale : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) « L'Espace » : Arpajon.
- Consultation hospitalière d'addictologie et équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Équipe mobile départementale précarité - DIAPSY 91/DIAPASOM - PASS : Brétigny-sur-Orge.
- Équipe mobile départementale de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) 91 : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Hôpital de jour intersectoriel : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Foyer Post-Cure : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Foyer Post-Cure « Les Bouleaux » : Étampes.
- Ateliers thérapeutiques : Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTRES SERVICES DE RECOURS

- Centre support référent en remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale de l'Essonne : Savigny-sur-Orge.
- Unité d'éducation thérapeutique du patient (ETP) : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- Centre de référence pour la détection et l'intervention précoces chez les adolescents et jeunes adultes (CeDIP-CSAJA) : Savigny-sur-Orge.
- Consultations de psychothérapie spécialisées stress, *burn-out* et psychotraumatisme : Savigny-sur-Orge.
- Méditation pleine conscience : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- Consultations spécialisées pour les troubles bipolaires : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- Maison d'accueil spécialisée départementale « Le Ponant » : Étampes.
- Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, autisme, polyhandicap et handicap génétique rare : Étampes.
- Service de soins somatiques : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Unité de recherche clinique : Étampes.
- Service d'accueil et orientation (SAO) : Étampes.
- Pharmacie : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.

A.L.V.E « Maison du chêne à 4 oreilles », Brétigny sur Orge

MAS « La Beauceraie », Etampes

A.L.V.E UNAFAM « La Pergola », Étampes

Clinique « Château de Villebouzin », Longpont sur Orge

Institut Psychiatrique de la Préfecture de Paris, Paris

Clinique du « Val de Bièvres », Viry-Châtillon

Site Sainte Geneviève des Bois

Établissement Public de Santé Erasme, Antony

Établissement Public de Santé Barthélémy Durand :

PÔLE DE PSYCHIATRIE ADULTE (secteurs 91 G01 à 91 G09)

Secteurs de psychiatrie adulte – Hospitalisation temps plein

L'hospitalisation est répartie sur 2 sites :

- Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G05, 91 G06, 91 G07, 91 G08, 91 G09
Sainte-Geneviève-des-Bois
- Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G01, 91 G02, 91 G03, 91 G04 Étampe

SECTEUR 91 G01

Cantons concernés : Étampes, Mennecy.

- Unité d'hospitalisation « Chaslin » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Étincelle Étampes.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) La-Ferté-Alais.

SECTEUR 91 G02

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Étampes.

- Unité d'hospitalisation « Ségla » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Les Terrasses » Dourdan.
- Centre médico-psychologique (CMP)-Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Étampes.

SECTEUR 91 G03

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Mennecy, Ris-Orangis.

- Unité d'hospitalisation « Iris-Régis » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Guillaume Apollinaire » Brétigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Brétigny-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Mennecy.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFI).

SECTEUR 91 G04

Cantons concernés : Arpajon, Dourdan, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Longjumeau.

- Unité d'hospitalisation « Tilleuls » Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « La Parenthèse » Egly.
- Centre médico-psychologique (CMP) Limours.

SECTEUR 91 G05

Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Longjumeau, Sainte-Geneviève-des-Bois.

- Unité d'hospitalisation « Moreau de Tours » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Les Marronniers » et Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFI) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) des « Mares-Yvon » Sainte-Geneviève-des-Bois.

SECTEUR 91 G06

Cantons concernés : Longjumeau, Massy, Savigny-sur-Orge.

- Unité d'hospitalisation « Peupliers » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Les Sources » Longjumeau.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Patio » Champlan.
- Maison thérapeutique : Longjumeau.
- Centre intersectoriel d'accueil et de crise départemental (CIAC) risque suicidaire « L'inattendu » Longjumeau.
- Centre hospitalier de Longjumeau : Longjumeau.

SECTEUR 91 G07

Cantons concernés : Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge.

- Unité d'hospitalisation « Magnan » et hôpital de jour (HDJ) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Savigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) : Savigny-sur-Orge.

SECTEUR 91 G08

Cantons concernés : Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry-Châtillon.

- Unité d'hospitalisation « Alberto Giacometti » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Séraphine de Senlis Morsang-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Séraphine de Senlis » Morsang-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) « Lucien Bonnafé » Grigny.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Lucien Bonnafé » Grigny.

SECTEUR 91 G09

Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil.

- Unité d'hospitalisation « Primevères » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) « La Boisselière Juvisy-sur-Orge.
- Hôpital de jour Juvisy-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Ancre » Juvisy-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Draveil.

PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (secteurs 91 I01, 91 I02, 91 I05)

SECTEUR 91 I01

Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Étampes, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Longjumeau, Mennecy, Ris-Orangis.

- Hôpital de jour « La Traversière » Étampes.
- Hôpital de jour « Imre Herman » Longpont-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Arpajon.
- Centre médico-psychologique (CMP) Dourdan.
- Centre médico-psychologique (CMP) Longpont-sur-Orge.
- Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.
- Centre médico-psychologique (CMP) Milly-la-Forêt.
- Centre médico-psychologique (CMP) La Ferté-Alais.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Adolescents : Étampes.
- Lieu d'accueil parents-enfants « L'Arc-en-Ciel » Montlhéry.
- Lieu d'accueil parents-enfants « Le Square » Égly.
- Jardin d'enfants thérapeutique « Libellules » Étampes.
- Jardin d'enfants thérapeutique « Rénettes » Longpont-sur-Orge.
- Unité mobile périnatale et petite enfance : Longpont-sur-Orge.
- Équipe orientation suivi (EOS) Psychiatrie de liaison : 91150 Étampes.
- Unité mobile départementale de psychiatrie transculturelle (UMTC) : 91160 Champlan.

SECTEUR 91 I02

Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon.

- Hôpital de jour « Intermezzo » : Savigny-sur-Orge.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Tempo » : Savigny-sur-Orge.
- Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) « La Lisière » : Savigny-sur-Orge.
- Antenne de consultation « Prélude » : Athis-Mons.
- Centre d'accueil pour adolescents « L'Entretemps » : Savigny-sur-Orge.

- Centre médico-psychologique (CMP) « L'Imagerie » 91350 Grigny.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Auberge » et « Arpège » : Grigny.

SECTEUR 91 I05

Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Longjumeau, Massy, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge.

- Hôpital de jour « Mosaïque » : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Longjumeau.
- Centre médico-psychologique (CMP) et unité de thérapie familiale (UTF) : Champlan.
- Centre médico-psychologique (CMP) : Saint-Michel-sur-Orge.

SERVICE DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES POUR ADOLESCENTS (91 Z02)

- Unité d'hospitalisation de crise pour adolescents (UHPA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Hôpital de jour et centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) pour adolescents « La Maison du Cèdre » : Sainte-Geneviève-des-Bois.

MAISON DES ADOLESCENTS

- Maison des adolescents de l'Essonne (MDA 91) : Sainte-Geneviève-des-Bois.

PÔLE TRANSVERSAL, DE RECOURS, DE RÉFÉRENCE ET DE RECHERCHE (T3R)

SERVICE DES STRUCTURES INTERSECTORIELLES ADULTES (91 Z01)

- Unité de thérapie familiale : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) « L'Espace » : Arpajon.
- Consultation hospitalière d'addictologie et équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Équipe mobile départementale précarité - DIAPSY 91/DIAPASOM - PASS : Brétigny-sur-Orge.
- Équipe mobile départementale de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) 91 : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Hôpital de jour intersectoriel : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Foyer Post-Cure : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Foyer Post-Cure « Les Bouleaux » : Étampes.
- Ateliers thérapeutiques : Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTRES SERVICES DE RECOURS

- Centre support référent en remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale de l'Essonne : Savigny-sur-Orge.
- Unité d'éducation thérapeutique du patient (ETP) : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- Centre de référence pour la détection et l'intervention précoces chez les adolescents et jeunes adultes (CeDIP-CSAJA) : Savigny-sur-Orge.
- Consultations de psychothérapie spécialisées stress, *burn-out* et psychotraumatisme : Savigny-sur-Orge.
- Méditation pleine conscience : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- Consultations spécialisées pour les troubles bipolaires : Savigny-sur-Orge / Étampes.

- Maison d'accueil spécialisée départementale « Le Ponant » : Étampes.
- Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, autisme, polyhandicap et handicap génétique rare : Étampes.
- Service de soins somatiques : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Unité de recherche clinique : Étampes.
- Service d'accueil et orientation (SAO) : Étampes.
- Pharmacie : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.

A.L.V.E « Maison du chêne à 4 oreilles », Brétigny sur Orge
 MAS « La Beauceraie », Etampes
 A.L.V.E UNAFAM « La Pergola », Étampes
 Clinique « Château de Villebouzin », Longpont sur Orge
 Institut Psychiatrique de la Préfecture de Paris, Paris
 Clinique du « Val de Bièvres », Viry-Châtillon

Hôpital Henri Manhès, Fleury Mérogis
 Clinique Du Chateau De Villebouzin, Longpont Sur Orge
 Institut Mutualiste Montsouris, Paris
 I. P. P. P., Paris
 Clinique Dupré, Sceaux
 L'eau Vive, Soisy Sur Seine
 Clinique Val De Bièvre -L'abbaye, Viry Chatillon
 GHU Paris Psychiatrie Et Neurosciences, Paris

SOINS DE LONGUE DURÉE ET SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Site Étampes

CRF « Les Champs Élysées », Évry
 Clinique « Les Buissonnets », Olivet
 CERRSY, Rambouillet
 Clinique « Korian la Marette », Saclas
 Centre SSR "l'Oasis" Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
 Clinique « RFRC Clinalliance », Villiers sur Orge

EHPAD, Ablis
 EHPAD « Les Jardins du Lac », Brétigny sur Orge
 EHPAD « Degommier », Cerny
 EHPAD, Chevilly
 EHPAD « Korian », Clairefontaine
 EHPAD Domus Vi « Le Colombier », Corbreuse
 EHPAD « Louise Michel », Courcouronnes
 EHPAD « René Legros », Dourdan
 EHPAD « résidence Médicis », Evry
 EHPAD « Résidence Amodru », La Ferté Alais
 EHPAD « Les Garancières », Leudeville

EHPAD « La Maison de la Chataigneraie », Leuville sur Orge
 EHPAD « le Gâtinais » (Les Tourelles), Maisse
 EHPAD « Repotel », Marcoussis
 EHPAD « Résidence le Parc de Bellejame », Marcoussis
 EHPAD « Maison des Familles », Mennecy
 EHPAD « Domaine de la Chalouette », Morigny-Champigny
 EHPAD « La Reine Blanche », Olivet
 EHPAD « Pierre Mondine », Outarville
 EHPAD "Le Centenaire", Pussay
 EHPAD « Château Dranem », Ris Orangis
 EHPAD « Les Jardins de Roinville », Roinville sous Dourdan
 EHPAD « La forêt de Séquigny », Sainte-Geneviève-des-Bois
 EHPAD « Le domaine de Charaintru », Sainte-Geneviève-des-Bois
 EHPAD « Résidence de l'Orge », Saint Germain les Arpajon
 EHPAD « Les Grouettes » (CCAS), Saint-Michel sur Orge
 EHPAD « Hautefeuille », Saint Vrain
 EHPAD « Résidence du Moulin de l'épine », Saint-Vrain
 EHPAD « Les Cèdres », Savigny sur Orge
 EHPAD « Résidence Médicis », Viry-Châtillon
 Maison de Retraite, Ballancourt sur Essonne
 Maison de retraite AFTAM, « Les Larris », Breuillet
 Maison de Retraite « Les Jardins de Sérèna », Champcueil
 Maison de Retraite « St Joseph », Etampes
 Maison de retraite « l'Ormoy », Longpont sur Orge
 Résidence « Tournebride », Méréville
 Maison de retraite « Notre Dame de l'Espérance », Milly la Forêt
 Maison de retraite « File Etoupe », Monthéry
 Maison de Retraite « Château de Villemoisson », Villemoisson sur Orge

Site Sainte Geneviève des Bois
 Centre Hospitalier General D'Arpajon, Arpajon
 Hôpital Prive « Les Magnolias »77, Ballainvilliers
 Résidence Pro Sante, Bondoufle
 C.M.C. Bligny, Briis Sous Forges
 Clinique Médicale Les Jardins De Brunoy, Brunoy
 Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation, Bullion
 Maison De Retraite, Cerny
 Hopital Georges Clémenceau, Champcueil
 EHPAD Arpavie Louis Pasteur, Chilly Mazarin
 Centre De Réadaptation De Coubert, Coubert
 EHPAD Louise Michel, Courcouronnes
 Centre Hospitalier Dourdan, Dourdan
 Maison De Retraite Du C.H De Dourdan, Dourdan
 Centre Hospitalier Joffre Dupuytren, Draveil Cedex
 Groupe Hospitalier Les Cheminots, Draveil

Ehpad Du Breuil « Les Bords De L'orge », Epinay Sur Orge
Résidence Le Cercle Des Aînés, Epinay Sur Orge
Centre Hospitalier Sud Essonne, Étampes
Résidence Médicis, Evry
Résidence Les Tisserins, Evry
Centre Hospitalier Frédéric Henri Manhès, Merogis
Résidence Arpage, Juvisy Sur Orge
Korian L'observatoire, Juvisy Sur Orge
Maison De Retraite Les Parentèles La Ville Du Bois
EHPAD Simone Veil, Les Ulis
Residence Hyppolite Panhard Rue Des Verts Domaines, Le Coudray Montceaux
Centre Pédiatrique Des Cotes , Les Loges En Josas
Clinique Repotel , Marcoussis
Residence Du Parc De Bellejame, Marcoussis
EHPAD Residence De Massy Vilmorin, Massy
Residence File Etoupe, Montlhéry
EHPAD Genevieve Laroque, Morangis
Domaine De La Chalouette, Morigny Champigny
Maison Des Merisiers, Morsang Sur Orge
Institution Nationale Des Invalides, Paris
Hôpital Jean Jaurès, Paris
Clinique Pasteur, Ris-Orangis
Groupe Hospitalier Les Cheminot, Ris Orangis
Korian La Marette, Saclas
Fondation Poidatz, Saint Fargeau Ponthierry
Les Jardins Du Plessis, Sainte Genevieve Des Bois
Maison De Retraite Foret De Sequigny, Sainte Genevieve Des Bois
La Fontaine Medicis, Saint Germain Les Corbeil
Maison De Retraite Charaintru, Savigny Sur Orge
Residence Les Hautes Futaies, Soisy S/Seine
Chateau De Villemoisson, Villemoisson Sur Orge
Residence La Mosaïque, Villemoisson S/Orge
Clinalliance Villiers, Villiers Sur Orge
Residence La Roseraie, Viry Chatillon
Clinique Le Moulin De Viry, Viry Chatillon

SOINS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR DES LIEUX DE VIE

Site Étampes

SSIAD Arpajon

FAM « Les Myosotis », Dourdan

CCAS, Étampes

Crèche « Le petit prince », Étampes

Collège « Les Guinettes », Étampes

CDPS, Étampes et Massy
FAM « L'Essor » Fontenay Les Briis
Samu Social, Paris
Association l'OASIS, Savigny sur Orge
Cabinets d'infirmiers libéraux (départements du 78, 91, 28 et 45)
ADMR « Les trois rivières » Saclas
SSIAD Dourdan
SSIAD Saulx les Chartreux
ADMR Limours
ASAD de Corbeil Essonne
Site Sainte Geneviève des Bois
Centre De Reeducation Des Tout Petits, Antony
Cabinet Infirmier Bouvet, Arpajon
Ssiad Du Val D'orge, Arpajon
Csapa D'athis Mons, Athis Mons
Ssiad Athis Mons, Athis Mons
HSR Perinat Confluence , Athis Mons
Cabinet Infirmier Lachapelle, Ballancourt
Nephrocare, Bievres
C.M.C. Bligny, Briis Sous Forges
Cabinet Ferreira Gomes, Bretigny Sur Orge
Cabinet Infirmier Futerle, Bretigny Sur Orge
Cabinet Infirmier Viautour, Bretigny Sur Orge
La Chalouette Autisme Essonne, Bretigny Sur Orge
Lycee Timbaud, Bretigny Sur Orge
Cabinet Infirmier Jolibois, Cerny
Ime Le Buisson, Champcueil
Mds Pluriprofessionnelle Des Allées, Corbeil Essonne
Lycée Georges Brassens, Courcouronnes
Résidence Monique Mèze, Courcouronnes
Foyer D'accueil Médicalisé Myosotis, Dourdan
CCAS Draveil
I.M.P Marie Auxiliatrice, Draveil
Association Espace Vie/Ratier, Draveil
Mas Les Jours Heureux, Epinay Sur Orge
CDPS, Etampes
Lycée Notre Dame De Sions, Evry
CDPS , Evry
Mas Adep, Evry
Collège Montesquieu, Evry
Cabinet Infirmier Fernandes, Fleury Mérogis
Fam L'essor, Fontenay Les Briis
SSIAD Gif Sur Yvette, Gif Sur Yvette
CEA/Saclay Service De Santé Au Travail, Gif Sur Yvette
CDPS Place Du Maréchal Leclerc, Juvisy Sur Orge

Cabinet Infirmier Genisson, La Ville Du Bois
 Mas Des Tout-Petits, Les Molières
 Mas La Lendemain, Les Molières
 CDPS, Massy
 SPASAD AMADPA Montgeron, Montgeron
 Foyer Fam Le Malonnier, Morangis
 Cabinet Infirmier Lanore, Morsang Sur Orge
 Cabinet Infirmier Fruchet, Morsang Sur Orge
 Ozène Service De Soins A Domicile, Palaiseau
 ASSAD, Paris
 Fondation Hospitalière Sainte Marie, Paris
 Samu Social De Paris, Paris
 HAD Sante Service, Puteaux
 SSIAD De Ris Orangis, Ris Orangis
 Fam Jacques Cœur, Savigny Sur Orge
 Lycée Jean Baptiste Corot, Savigny Sur Orge
 A.S.S.A.D, Savigny Sur Orge
 Cabinet Infirmier Charpentier , Savigny Sur Orge
 Ime André Coudrier, Saint Germain Les Arpajon
 Cabinet Du Donjon, Sainte Geneviève Des Bois
 Cabinet Infirmiers Libéraux , Sainte Geneviève Des Bois
 SSIAD Espace Rol Tanguy, Sainte Geneviève Des Bois
 Cabinet Infirmier Emee , Sainte Geneviève Des Bois
 Nephrocare Suresnes, Suresnes
 Hôpital Saint Laurent M. Couturier , Villemoisson
 SSIAD , Viry Chatillon
 Collège Des Sablons, Viry Chatillon

LES MODALITÉS D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES APPRENANTS

À chaque fin de semestre, et/ou en fin d'année les apprenants doivent remplir un bilan de semestre et de fin d'année en ligne, sur l'ENT. La partie 4 correspond à leur satisfaction en stage, et ils doivent répondre aux questions suivantes (5 items : de très insatisfaisant à satisfaisant), en proposant les points positifs et/ou les axes d'amélioration :

- La préparation au stage a-t-elle été bénéfique (réponse à vos questions, explication des outils d'évaluation, du portfolio, des objectifs de stage...) ?
- Votre satisfaction concernant le lieu d'affectation de votre stage ?
- Votre satisfaction concernant votre accueil en stage ?
- Votre satisfaction concernant l'encadrement proposé en stage par les professionnels de proximité ?
- Votre satisfaction concernant l'accompagnement du tuteur (bilan en cours de stage, réponse à vos besoins...) ?
- Un livret d'accueil du stagiaire vous a-t-il été présenté en stage ?

- Avez-vous bénéficié d'un parcours de stage apprenant (ex: si en chirurgie, possibilité d'aller au bloc, consultations...si en EHPAD, possibilité d'aller aux activités...)?
- Votre satisfaction concernant l'évaluation tout au long du stage ?
- Le stage vous a-t-il permis d'atteindre tout ou en partie vos objectifs de stage institutionnels et personnels ?

Leurs réponses sont ensuite traitées, et l'équipe de direction et pédagogique en reparlent avec les apprenants lors de la restitution des bilans de semestre et/ou de formation.

Il est également à noter que les apprenants font régulièrement des retours oraux pendant ou après leurs stages à leur référent de suivi pédagogique et/ou aux coordinatrices de stage. Si besoin et/ou en situation de mise en danger des apprenants, l'équipe de direction les reçoit individuellement, et prend les décisions nécessaires par rapport au stage en cours.

XII. LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE DES APPRENANTS

Les Logements

Site Étampes : 18 appartements non meublés avec appareil ménagers de type F2.

30 chambres équipés/meublées avec local commun pour cuisine et laverie. Les deux formules bénéficient d'une salle de bain avec toilette.



Foyer des étudiants infirmiers

La Restauration

Accès à la cafétéria pour le repas du midi, même tarif que pour le personnel de l'établissement.

Accès au self de l'Université Paris Saclay (Tarif CROUS) pour les Etudiants en Soins Infirmiers.



Les Centres de documentation et d'Information

En plus des Centres de Documentation et d'Information au sein des instituts, les apprenants ont accès à la bibliothèque Universitaire de Paris Saclay.

L'acquisition d'un logiciel documentaire au Centre de Documentation va apporter :

- Une solution informatique permettant de gérer un fonds documentaire physique ou numérique composé de documents tous formats,
- Un accès à ces sources aux apprenants qui pourront plus facilement effectuer des réservations en ligne.



La Vie étudiante

Accès aux activités sportives Universitaire de Paris Saclay

Possibilité d'adhésion aux associations culturelles Universitaires de Paris Saclay



XIII. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Les indicateurs d'évaluation sont présentés en revue de direction QUALIOPI

Des réunions mensuelles et la formalisation de procédures réalisées avec le service Qualité

Un référent QUALIOPI est identifié sur chacun des sites de formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- La SRCVE : (section relative aux conditions de vie des élèves) et la SRVE (la section relative à la vie des étudiants.e.s) se réunissent deux fois par an.
- Les résultats des contrôles continus
- Les bilans de semestre et d'année des étudiant.e.s et élèves
- Les résultats de diplomation
- Les questionnaires de satisfaction des financeurs
- Les questionnaires de satisfaction des formateurs
- Les demandes d'interruption

XIV. ANNEXES

Calendrier des Commissions d'Attribution des Crédits – Formation en Soins Infirmiers

Site d'Étampes



Semestres	Dates
Semestres 1, 3 et 5 sessions initiales et Sessions de rattrapage semestres 1 et 3	Semaine du 05 au 09 février 2024
Semestres 2, 4 sessions initiales et Sessions de rattrapages semestre 5	Semaine du 17 au 20 juin 2024
Sessions de rattrapage des semestres 1, 2, 3 et 4	Semaines du 26 août au vendredi 30 août 2024

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes Du Semestre 1 - Promotion 2023 - 2026



Unités d'Enseignement	Session 1	Compilatio®	Session 2	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.1 S1 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	Vendredi 22 décembre 2024 8h30 - 12h30 Sur eCampus		Jeudi 04 juillet 2024 8h30 - 12h30 Sur eCampus		4 h00	Travail écrit d'analyse de situation avec repérage des concepts E campus
U E 1.3 S1 Législation, Ethique, Déontologie	Jeudi 18 janvier 2024 14h - 15h30		Vendredi 05 juillet 2024 14h00 - 15h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.1 S1 Biologie fondamentale	Lundi 22 janvier 2024 9h00 - 10h00		Vendredi 05 juillet 2024 11h00 - 12h00		1h00	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.2 S1 Cycles de la vie et grandes fonctions	Jeudi 18 janvier 2024 9h00 - 11h00		Mardi 09 juillet 2024 9h - 11h		2h00	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.4 S1 Processus traumatiques	Lundi 22 janvier 2024 11h00 - 12h30		Mardi 09 juillet 2024 14h - 15h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.10 S1 Infectiologie Hygiène	Travail à rendre le mercredi 20 décembre 2023 de 12h00 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9 h00	Travail à rendre le vendredi 28 juin 2024 De 11h à 12h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00	Stage	Travail écrit d'analyse d'une situation rencontrée en stage
UE 2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques	Lundi 22 janvier 2024 14h00 - 15h30		Vendredi 05 juillet 2024 8h30 - 10h00		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Vendredi 26 janvier 2024 9h00 à 12h00		Mercredi 3 Juillet 2024 09h00 à 12h00		3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints/ réajustement session 2
UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien être	Mardi 16 janvier 2024 9h00 - 11h00		Mercredi 3 juillet 2024 14h00 à 16h00		2h00	Travail écrit de réflexion autour d'un témoignage
UE 5.1 S1 Accompagnement dans la réalisation de ses Soins quotidiens	Mercredi 24 janvier 2024 9h00 à 12h00		Lundi 1 juillet 2024 2024 9h à 12h		3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 6.1 S1 Méthodes de travail	Travail à rendre le mercredi 20 décembre 2023 De 12h00 13h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 09h00	Travail à rendre le Vendredi 28 Juin 2024 de 10h à 12h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00. Dépôt papier de 10h00 à 12h00 à l'IFSI		Réalisation d'une Fiche de lecture/ session 2 réajustement
UE 6.2 S1 Anglais	E-learning / Relevé de notes le 22 janvier 2024 (17h00)		E-learning/Relevé de notes le 29 juillet 2024 (17h00)			Participation active aux TD + 80% de réussite aux exercices ET validation de TOUS les chapitres (UNIT) sur plateforme

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes Du Semestre 2 - Promotion 2023 - 2026



Unités d'Enseignement	Session 1	Compilatio®	Session rattrapage	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.1 S2/C6 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	Judi 30 mai 2024 09h00 -12h00 Sur eCampus		Vendredi 12 juillet 2024 09h00-12h00 Sur eCampus		3h00	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts - E campus
UE 1.2 S2/C5 Santé Publique et économie de la santé	Mardi 4 juin 2024 11h00 -12h30		Mardi 11 juillet 2024 11h00 - 12h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.3 S2/C1 Santé Maladie Handicap Accident de la vie	Mardi 4 juin 2024 14h00 -15h30		Mardi 11 juillet 14h00 - 15h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.6 S2/C4 Processus psychopathologiques	Mardi 4 juin 2024 8h30 -10h00		Judi 11 juillet 2024 8h30 - 10h00		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S2/C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Vendredi 26 avril 2024 9h00 -11h00		Mardi 2 Juillet2024 9h00 -11h00		2h00	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique
UE 3.2 S2/C2 Projet de soins infirmiers	Vendredi 26 avril 2024 12h30 - 13h30		Mardi 2 juillet 2024 13h30-14h30		1h00	Travail écrit élaboration d'hypothèses de projet de soins
UE 4.2 S2/C6 Soins relationnels	Vendredi 26 avril 2024 14h00 - 15h00		Mardi 2 juillet 2024 15h30-16h30		1h00	Travail écrit d'analyse d'une situation relationnelle
UE 4.3 S2/C4 Soins d'urgence	22/23/24 avril 29/30 avril et 2 mai 3/6/7 mai 2024 Selon répartition /groupes		Voir pour mutualisation BDSO		21h00	Attestation AFGSU 2 Présence et participation active
UE 4.4 S2/C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Selon affichage 3, 5 et 7 juin 2024 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00		Selon affichage Mardi 16 juillet 2024 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00		20 min	Calcul de dose appliqué en situation simulée
UE 4.5 S2/C7 Soins infirmiers et gestion des risques	Judi 30 mai 2024 15h00 - 16h00		Mardi 4 juillet 2024 15h00 - 16h00		1h00	Evaluation écrite de connaissances
UE 5.2 S2 (C1) Evaluation d'une situation clinique	Selon affichage 3, 5 et 7 juin 2024 De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00		Mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 Selon affichage		20 min	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique
UE 6.2 S2 Anglais	E-learning/Relevé de notes lundi 17 juin 2024		E-learning/Relevé de notes le 29 juillet 2024 (17h00)			Participation active aux TD + 80% de réussite aux exercices ET validation de TOUS les chapitres (UNIT) sur plateforme

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes Du Semestre 3 - Promotion 2022 - 2025



Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION 2	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.2 S3/C5 Santé Publique et économie de la santé	Mardi 23 janvier 2024 Restitution travail de 12h30 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 09h00	Réajustement du travail initial Mardi 09 juillet 2024 restitution de 12h00 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00		Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins/session 2 = réajustement
UE 2.5 S3/C4 Processus inflammatoires et infectieux	Vendredi 19 janvier 2024 08h30-10h00		Lundi 08 juillet 2024 14h00-15h30		1h30	Evaluation écrite de connaissance
UE 2.8 S3 /C4 Processus obstructifs	Vendredi 19 janvier 2024 11h00-12h30		Lundi 08 juillet 2024 11h00-12h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S3 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Vendredi 19 janvier 2024 14h00-15h00		Lundi 08 juillet 2024 9h00-10h00		1h00	Evaluation écrite de connaissance
UE 3.2 S3/C2 Projet de soins infirmiers	Mardi 23 Janvier.2024 08h30-10h30		Lundi 15 Juillet 2024 15h00 à 17h00		2h00	Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation, en groupes restreints
UE 5.3 S3 / C2 et C6 Communication et conduite de projet	29 et 30 janvier ou 31 Janvier 2024 voir affichage		Vendredi 12 juillet 2024 de 13h00 à 17h00		20 min	Argumentation du projet de soins et des éléments de négociation réalisé en stage
UE 3.3 S3 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Mardi 23 Janvier 2024 de 11h00 à 12h30		Lundi 15 Juillet 2024 09h00 à 10h30		1h00	Travail en groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre d'un projet de soins
UE 4.2 S3/C6 Soins relationnels	En continu - TD Echéance le 31 Janvier 2024		Mardi 16 juillet 2024 De 14h00 à 16h00			Mise en situation d'entretien en simulation
UE 4.6 S3 /C5 Soins éducatifs et préventifs	Mercredi 18 Octobre 2023 de 09h00 à 11h00		Lundi 15 juillet 2024 de 11h00 à 13h00		2h00	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts
UE 6.2.S3 Anglais	Lundi 15 Janvier 2024 de 9h00 à 10h00 À DOMICILE sur la plateforme		Mercredi 10 juillet 2024 de 16h00 à 17h00 À DOMICILE sur la plateforme		1h	Quiz de connaissances du vocabulaire professionnel courant sur la plateforme EnglishWorld

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes Du Semestre 4 - Promotion 2022 – 2025



Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION 2	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.3 S4 / C7 Législation, éthique et déontologie	Mercredi 5 juin 2024 9h00 - 12h00		Mercredi 10 juillet 2024 9h00-12h00		3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins avec questionnaire éthique en groupes restreints
UE 2.7 S4 / C4. Défaillances organiques et processus dégénératifs	Mercredi 5 juin 2024 14h00 - 15h30		Mercredi 10 juillet 2024 13h30-15h00		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.4 S4 / C8 Initiation à la recherche	Judi 6 juin 2024 9h00 – 12h00		Lundi 1 ^{er} juillet 2024 13h30 -16h30		3h00	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
UE 3.5 S4 / C10 Encadrement des professionnels de soins	Selon affichage 11 - 12 juin 2024 (4 formateurs par ½ journée)		Mardi 18 juillet 2024 13h00- 14h00			Présentation écrite et orale d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs
UE 4.3 S4 / C4 Soins d'urgence	Vendredi 7 juin 2024 9h00-12h00 Travail de groupe		Mercredi 17 juillet 2024 de 9h00-12h00		3h00	Analyse d'une situation de soins d'urgence en groupes restreints
UE 4.4 S4 / C4. Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Selon affichage 4 et 10 juin 2024 (4 formateurs identiques 9h00 à 12h30/ 13h30 à 17h00)		Judi 4 juillet 2024 13h00- 17h00		20 min	Pose de transfusion sanguine en situation simulée
UE 4.5 S4 / C7 Soins infirmiers et gestion des risques	Judi 6 juin 2024 14h00 - 16h30		Mardi 18 juillet 2024 9h00-11h30		2h00	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident
UE 4.6 S4 / C5 Soins éducatifs et préventifs (Service sanitaire)	Semaine du 11 au 15 mars 2024		Mardi 9 juillet 2024 12h00-13h00 Rendu dossier			Action éducative collective Service sanitaire
UE 5.4 S4 / C5 et C10 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires (Service sanitaire)	Lundi 10 juin 2024 A rendre entre 12h00 - 12h30		Mardi 9 juillet 2024 12h00-13h00 Rendu dossier			Présentation d'une démarche d'éducation à la santé Analyse des résultats au regard des objectifs
UE 6.2.S4 Anglais	Lundi 3 juin 2024 De 9h00 à 10h30 À DOMICILE sur la plateforme		Mercredi 16 juillet 2024, de 9h00 à 10h30 À DOMICILE sur la plateforme		1h30	Traduction écrite en français d'un article professionnel en anglais

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes Du Semestre 5 - Promotion 2021 - 2024



Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION 2	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 2.6 S5 / C4 Processus psycho pathologiques	Mardi 23 janvier 2024 De 8h30-10h00		Lundi 13 mai 2024 De 8h30 à 10h00		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.9 S5 / C4 Processus tumoraux	Mardi 23 janvier 2024 De 11h00-12h30		Lundi 13 mai 2024 De 11h00 à 12h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S5 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Mardi 23 janvier 2024 De 14h00-15h30		Lundi 13 mai 2024 de 14h00 à 15h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.3 S5 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Vendredi 24 novembre 2023 de 12h30 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 9h00	Réajustement du travail initial Vendredi 26 avril 2024 de 12h00 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 9h00		Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier
UE 4.2 S5 / C6 Soins relationnels	Vendredi 22 décembre 2023 restitution de 12h30 à 13h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00	Vendredi 26 avril 2024 restitution de De 12h00 à 13h00 Réajustement du travail initial	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00		Analyse d'une situation relationnelle
UE 4.4 S5 / C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Selon affichage 9 et 11 janvier 2024		Mercredi 5 avril 2024 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Selon convocation		20 min	Injection dans une chambre implantable en situation simulée
UE 4.7 S5 / C4 Soins palliatifs et de fin de vie	Le vendredi 22 décembre 2023 De 9h00 à 11h00		Le Mercredi 24 avril 2024 de 15h00 à 17h00		2h00	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie
UE 5.5 S5 / C4 et C9 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Mardi 16 janvier 2024 De 13h00 à 16h30		Le Mercredi 24 avril 2024 De 9h00 à 12h30		3h30	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation des soins dans un contexte pluridisciplinaire
UE 5.7 S5 Optionnelle	24 et 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 selon convocation	Dépôt sur Compilatio® 11 janvier 9h00	Le Vendredi 26 avril 2024 selon de convocation de 15h00 à 17h00	Dépôt sur Compilatio® le 26 avril 2024 9h00	10 mn	Présentation du projet professionnel de l'étudiant en lien avec un mode d'exercice du métier d'IDE
UE 6.2.S5 Anglais	Selon affichage le Vendredi 15 décembre 2023		10 mai 2024 Selon affichage			Présentation orale en groupe restreint d'un article professionnel en anglais

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes

Du Semestre 6 - Promotion 2021 - 2024



Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION 2	Compilatio®	Modalités
UE 3.4 S6 / C8 Initiation à la recherche	Vendredi 02 Février 2024 restitution version papier de 9h30 à 16H30 sur IFSI	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 09h00	Restitution le 21 octobre 2024 De 9h30 à 16h30	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 9h00	Travail écrit, mémoire de fin d'études Note de recherche
UE 4.8 S6 / C7 Qualité des soins, évaluation des pratiques	Vendredi 26 avril 2024 de 12h00 à 13h00		Restitution le 21 octobre 2024 De 9h30 à 16h30		Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle (dossier)
UE 5.6 S6 / C7 et C8 Analyse de la qualité et traitements des données scientifiques et professionnelles	Restitution du travail Mardi 21 mai 2024 Soutenance du 04 au 21 juin	Dépôt sur Compilatio® 9h00 + remise en main propre à l'IFSI de 9h30 à 16h30	Restitution du travail le 21 octobre 2024 Soutenance du 04 au 15 novembre 2024	Dépôt sur compilatio® Jusqu'à 9h 00 + remise en main propre à l'IFSI de 9h30 à 16h30	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel
UE 6.2 S6 Anglais	Restitution du travail Mardi 21 mai 2024, sur compilatio avec le mémoire AVANT 9h00 + sur la plateforme e-learning		Restitution le 21 octobre 2024		Résumé en français et en anglais du travail De fin d'études DÉPOSER en plus l'abstract sur la plateforme EnglishWorld
UE 5.7 S6 Optionnelle	Le 22 avril 2024 Avant 12h30		Réajustement du travail initial Le 21 octobre 2024		Illustration des représentations du métier d'infirmier des groupes d'ESI, en lien avec leur projet professionnel travaillé sur l'UE 5.07 S5

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux plannings sur MyKomunoté



Semestres	Dates
Semestre 1,3 et 5 Et Sessions de rattrapage semestre 1 et 3	Semaine du 05 au 06 février 2024
Semestres 2, 4 sessions initiales Et Sessions de rattrapage semestre 5	Semaine du 17 au 20 juin 2024
Session de rattrapage des semestre 1, 2, 3 et 4	Semaine du 26 au 30 aout 2024

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 1- Promotion 2023-2026

Unités d'Enseignement	Session 1	Compilatio®	Session rattrapage	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.1 S1 Psychologie, Sociologie, Anthropologie Compétence 6	Le 22/12/2023 8h30-12h30 E campus		04 juillet 2024 8h30-12h30 E campus		4 h	Travail écrit d'analyse de situation avec repérage des concepts
U E 1.3 S1 Législation, Ethique, Déontologie Compétence 7	Le 18/01/2024 13h30-15h00		5 juillet 2024 14h-15h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.1 S1 Biologie fondamentale Compétence 4	Le 22/01/2024 9h-10h		5 juillet 2024 11h-12h30		1h	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.2 S1 Cycles de la vie et grandes fonctions Compétence 4	Le 18/01/2024 9h-11h		9 juillet 2024 9h - 11h		2h	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.4 S1 Processus traumatiques Compétence 4	Le 22/01/2024 11h-12h30		9 juillet 2024 13h30-15h		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.10 S1 Infectiologie Hygiène Compétence 3	Travail à rendre le 21 décembre 2023 Dépôt des dossiers papiers de 12h à 13h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h	Travail à rendre le 24 juin 2024 Dépôt des dossiers papiers selon modalités	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h	Stage	Travail écrit d'analyse d'une situation rencontrée en stage
UE 2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques Compétence 4	Le 22/01/2024 14h-15h30		5 juillet 2024 8h30-10h		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière Compétence 1	Le 17 janvier 2024 14h-17h		16 juillet 2024 13 h00 à 16 h00		3h	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien être Compétence 3	Le 21 décembre 2023 14h-16h		1 ^{er} juillet 2024 13 h 00 à 16 h 00		2h	Travail écrit de réflexion autour d'un témoignage
UE 5.1 S1 Accompagnement dans la réalisation de ses Soins quotidiens - Compétence 3	Le 09 janvier 2024 9h-12h		1 ^{er} juillet 2024 9 h 00 à 12 h 00		3h	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 6.1 S1 Méthodes de travail	Travail à rendre le 21 décembre 2023 Dépôt des dossiers papiers de 12h à 13h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h	Travail à rendre le 24 juin 2024 Dépôt des dossiers papiers selon modalités	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h		Réalisation d'une Fiche de lecture
UE 6.2 S1 Anglais	Le 22 Janvier 2024 8h30 : relevé de note e-learning		12 juillet 2024 à 9h relevé de note e-learning			Connexion et validation des exercices

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomunoté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 2- Promotion 2022-2025

Unités d'Enseignement	Session 1	Compilatio [®]	Session rattrapage	Compilatio [®]	Durée	Modalités
UE 1.1 S2/C6 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	30 mai 2024 09h00-12h00 E campus		12 juillet 2024 9h-12h E campus		3h	Travail écrit sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts
UE 1.2 S2/C5 Santé Publique et économie de la santé	4 juin 2024 11h00-12h30		11 juillet 2024 11h-12h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.3 S2/C1 Santé Maladie Handicap Accident de la vie	4 juin 2024 14h-15h30		11 juillet 2024 14h-15h30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.6 S2/C4 Processus psycho pathologiques	4 juin 2024 8h30-10h		11 juillet 2024 8h30-10h		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S2/C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	5 juin 2024 9h-12h		17 juillet 2024 9h-12h		3h	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique
UE 3.2 S2/C2 Projet de soins infirmiers	5 juin 2024 14h-17h		17 juillet 2024 14h-17h		3h	Travail écrit élaboration d'hypothèses de projet de soins
UE 4.2 S2/C6 Soins relationnels	10 juin 2024 13h-15h		9 juillet 2024 16h-18h		2h	Travail écrit d'analyse d'une situation relationnelle
UE 4.3 S2/C4 Soins d'urgence	Février-mars 2024 selon affichage AFGSU		Juillet 2024		21h	Attestation AFGSU 2 Présence et participation active
UE 4.4 S2/C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	11 au 13 Juin 2024 De 9h à 17h selon affichage		25 juin 2024 9h-13h et 14h-18h selon affichage			Epreuve écrite (10 [°]) Calcul de dose appliqué en situation simulée (20 [°])
UE 4.5 S2/C7 Soins infirmiers et gestion des risques	10 juin 2024 16h-17h		5 juillet 2024 16h-17h		1h	Evaluation écrite de connaissances
UE 5.2 S2 /C1 Evaluation d'une situation clinique	6 et 7 juin 2024 Selon affichage		3 juillet 2024 9h-13h 14h-18h selon affichage		20 [°]	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique
UE 6.2 S2 / C8 Anglais	Relevé des notes e-learning 10 juin 2024 (09h)		12 juillet 2024 à 9h relevé de note e-learning			Connexion et validation des exercices

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomnoté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 3- Promotion 2021-2024

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.2 S3/C5 Santé Publique et économie de la santé (<i>Page de garde comportant noms et prénoms</i>)	Travail à rendre le 12 décembre 2023 Dépôt des dossiers papiers de 12h à 13h en salle 9	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 8h	Travail réajusté à rendre Le 04 juillet 2024 15h-16h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13H		Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins
UE 2.5 S3/C4 Processus inflammatoires et infectieux	Le 19/01/2024 De 08h30 à 10h00		08 juillet 2024 14h-15h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.8 S3 /C4 Processus obstructifs	Le 19/01/2024 De 11h à 12h30		08 juillet 2024 11h-12h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S3 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Le 19/01/2024 De 14h00 à 15h00		08 juillet 2024 9h-10h		1h	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.2 S3/C2 Projet de soins infirmiers	Le 02 et 03 novembre 2023 de 9h00 à 13h00		2 juillet 2024 de 9h00 à 13h00		4h	Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupes restreints
UE 5.3 S3 / C2 et C6 Communication et conduite de projet	Le 02 et 03 novembre 2023 de 14h-17h		2 juillet 2024 de 14h à 17h selon affichage		3h	Argumentation du projet de soins et des éléments de négociation réalisé en groupes restreints
UE 3.3 S3 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Le 23 janvier 2024 14h-17h		16 juillet 2024 de 9h à 12h		3h	Travail en groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre d'un projet de soins
UE 4.2 S3/C6 Soins relationnels	Evaluation Continue Fin le 02 février 2024		28 juin 2024 de 14h à 17h selon affichage			Mise en situation d'entretien en simulation
UE 4.6 S3 /C5 Soins éducatifs et préventifs	Le 26 janvier 2024 de 9h à 12h		Le 28 juin 2024 de 9h à 12h		3h	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts
UE 6.2.S3 Anglais	23 Janvier 2024 de 9h à 10h : quizz		1 juillet 2024: quizz distanciel de 16h30 à 17h30 12 juillet 2024 à 9h relevé de note e-learning		1h	Quizz de vocabulaire distanciel, sur la plateforme English world

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomunuté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 4 - Promotion 2021-2024

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.3 S4 / C7 Législation, éthique et déontologie	05 juin 2024 de 09h00 à 12h00		10 juillet 2024 09h-12h		3h	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins avec questionnement éthique en groupes restreints
UE 2.7 S4 / C4. Défaillances organiques et processus dégénératifs	05 juin 2024 de 14h00 à 15h30		10 juillet 2024 13h30-15h		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.4 S4 / C8 Initiation à la recherche	Le 29 avril 2024 de 9h à 12h		27 juin 2024 de 14h à 17h		3h	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
UE 3.5 S4 / C10 Encadrement des professionnels de soins <i>Page de garde comportant noms et prénoms</i>	Le 31 mai 2024 selon affichage		Travail réajusté à rendre le 08 juillet 2024 Dépôt des dossiers papiers selon modalités			Evaluation en groupe d'une situation d'encadrement auprès des étudiants de 1 ^{ère} année.
	Le 3 juin 2024 Dépôt des dossiers papiers de 14h à 15h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h		Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 12h		Travail écrit d'analyse individuelle de la situation d'encadrement auprès des étudiants de 1 ^{ère} année.
UE 4.3 S4 / C4 Soins d'urgence	4 juin 2024 9h-12h		27 juin 2024 de 10h à 13h		3h	Analyse d'une situation de soins d'urgence en groupes restreints
UE 4.4 S4 / C4. Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	5 juin 2024 selon affichage 9h-16h QUIZZ le 5 juin 2024 de 16h30 à 17h		26 juin 2024 13h à 16h selon affichage quizz le 26 juin 2024 de 16h30 à 17h		1h	Pose de transfusion sanguine en situation simulée et quizz box
UE 4.5 S4 / C7 Soins infirmiers et gestion des risques	4 juin 2024 13h à 15h		26 Juin 2024 10h-12h		2h	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident
UE 4.6 S4 / C5 Soins éducatifs et préventifs	actions éducatives du 6 au 17 Mai 2024 selon structures		10 juillet 2024 de 16h à 17h		1h	Action éducative collective Service sanitaire
UE 5.4 S4 / C5 et C10 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires <i>Page de garde comportant noms et prénoms</i>	Rendu du dossier le 22 avril 2024 Dépôt des dossiers papiers de 12h30 à 14h		Travail réajusté à rendre le 04 juillet 2024 16-17h Dépôt des dossiers papiers selon modalités		2h	Présentation d'une démarche d'éducation pour la santé Analyse des résultats au regard des objectifs
	Rendu du dossier le 03 juin 2024 Dépôt des dossiers papiers selon modalités					
UE 6.2. S4 Anglais	7 juin 2024: En distanciel 15h30 à 17h Relevé des notes e-learning 10 juin 2024 (09h)		12 juillet 2024 en distanciel de 14h30 à 16h 12 juillet 2024 à 9h relevé de note e-learning		1h	Traduction écrite en français d'un article professionnel + e-learning

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomunoté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 5 - Promotion 2020-2023

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 2.6 S5 / C4 Processus psycho pathologiques	Le 23/01/ 2024 08h30-10h00		13 mai 2024 8h30-10h		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.9 S5 / C4 Processus tumoraux	Le 23/01/2024 11h00-12h30		13 mai 2024 11h-12h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S5 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Le 23/01/2024 14h00-15h30		13 mai 2024 14h-15h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.3 S5 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité <i>Page de garde avec nom et prénom</i>	Le 11 et 12 Janvier 2024 Selon affichage		Réajustement du travail à l'oral 22 Avril 2024 14h à 17h Selon affichage			Présentation orale d'un travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant
UE 4.2 S5 / C6 Soins relationnels	Travail à rendre Le 09 janvier 2024 Dépôt des dossiers papiers de 16h à 17h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	Travail à rendre 01 avril 2024 Dépôt des dossiers papiers 13h à 14h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h		Analyse d'une situation relationnelle
UE 4.4 S5 / C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Evaluation continue		Semaine du 1er au 5 avril 2024 Selon affichage		20'	Injection dans une chambre implantable en situation simulée
UE 4.7 S5 / C4 Soins palliatifs et de fin de vie	Le 26 janvier 2024 14h-17h		1er avril 2024 10H/12H		2h	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie
UE 5.5 S5 / C4 et C9 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Le 12 janvier 2024 9h00 à 13h00		2 avril 2024 9h-13h		4h	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation des soins dans un contexte pluridisciplinaire
UE 5.7 S5 Optionnelle	Le 17 janvier 2024 De 9h à 13h		Réajustement à l'oral 1 ^{er} avril 2024 de 15h30 à 16h30			Compte rendu oral des éléments découverts dans le module optionnel
UE 6.2.S5 Anglais	Le 30 janvier 2024 Evaluation orale de 9h à 13h en présentiel		2 avril 2024 de 14h à 16h + Relevé des notes e-learning (09h)			Présentation en anglais d'un article professionnel

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomunoté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois Du Semestre 6 - Promotion 2020-2023

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Modalités
UE 3.4 S6 / C8 Initiation à la recherche	Travail à rendre le 5 février 2024	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	24 octobre 2024	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	Travail écrit, mémoire de fin d'études Note de recherche
UE 4.8 S6 / C7 Qualité des soins, évaluation des pratiques	Travail à rendre le 22 Avril 2024 De 14h à 15h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	24 octobre 2024	Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 13h	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle
UE 5.6 S6 / C7 et C8 Analyse de la qualité et traitements des données scientifiques et professionnelles	Travail à rendre le 20 Mai 2024 Selon modalités de 14h à 15h30 Soutenance entre le 4 et le 14 juin 2024	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	24 Octobre 2024	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 13h	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel
UE 5.7 S6 Optionnelle	Travail à rendre 22 Avril 2024 14h à 15h		24 Octobre 2024		Compte rendu écrit des éléments découverts dans le module optionnel
UE 6.2.S6 Anglais	Travail à rendre le 20 mai 2024		24 Octobre 2024		Résumé en français et en anglais du travail de fin d'études

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer à l'emploi du temps sur Mykomunoté.

Calendrier IFAS des Évaluations des Blocs de compétences Promotion 2023 - 2024

BLOC DE COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION	Modalité D'évaluation	Session 1	Compilatio®	Session 2 rattrapage	Durée
BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Étude de situation, évaluation écrite individuelle	Vendredi 15 décembre 2023 09h00 à 12h00		Lundi 19 février 2024 09h00 à 12h00	03h00
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque					
BLOC 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne	Étude de situation en lien avec le module 3 et 4, évaluation écrite et argumentation orale individuelle	Restitution du RC 26 février 2024	Au plus tard le 26 février 2024 à 12h00	Réajustement le mardi 23 avril 2024 selon le planning	30 minutes/EAS
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement		Orale le mercredi 28 février 2024			
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne soignée	AFGSU	18, 19, 20 décembre 2023 ou 15, 16, 17 janvier 2024 Selon le planning		21h00	
BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	M6 : Étude de situation relationnelle à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel M7 : pratique simulée sur une situation d'encadrement	M6 : orale le mardi 30 avril 2024 selon le planning		Réajustement le Mardi 21 mai 2024 selon le planning	30 minutes/EAS
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs		M7 : pratique simulée le vendredi 08 mars 2023 selon le planning		Le mercredi 22 mai 2024 selon le planning	30 minutes/EAS
BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Le vendredi 24 novembre 2023 à 12h00 rendu écrit aux formateurs après le rendu sur Compilatio	Au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 à 12h00	Réajustement session 1 Rendu sur compilatio au plus tard le 09 janvier 2024 à 12h00 puis rendu de l'écrit le Mardi 09 janvier 2024 à 12h00	
BLOC 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 : Traitement des informations Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitements des informations qualité et gestion des risques	Étude de situation Évaluation écrite individuelle	Le vendredi 24 mai 2024 09h00 à 12h00		Le lundi 10 juin 2024 09h00 à 12h00	3h00

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devrez vous référer à l'emploi du temps sur MyKomunote.